



RN19 – Héricourt – Sevenans

Dossier d'enquête publique

**Volume 3 – Dossier d'Autorisation
Environnementale**

**Pièce D – Evaluation des incidences
sur les sites Natura 2000**

Janvier 2024

Repères au sein du dossier d'Autorisation Environnemental

Guide de lecture

Volume 1 : Le dossier d'enquête préalable à la DUP

- L Pièce A : Objet de l'enquête - Informations juridiques et administratives
- L Pièce B : Plan de situation
- L Pièce C : Plan général des travaux
- L Pièce D : Notice explicative caractéristiques des ouvrages les plus importants et appréciation sommaire des dépenses
- L Pièce E : Evaluation socio-économique
- L Pièce F : Avis, bilan de la concertation et mémoire en réponse

Volume 2 : L'étude d'impact

- L Pièce A : Résumé non technique
- L Pièce B : Etude d'impact
- L Pièce C : Annexes de l'étude d'impact
- L Pièce D : Avis de l'AE et mémoire en réponse à l'avis de l'AE

Volume 3 : Le dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DAE)

- L Pièce A : Pièces générales
- L Pièce B : Volet Loi sur l'Eau
- L Pièce C : Demande de dérogation au titre du 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement

*Le présent document
constitue la pièce
suivante*



- L **Pièce D : Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000**

| Ind. | Date | Nature de l'évolution | Rédaction | Vérification | Validation |
|------|------------|---------------------------|-----------|--------------|------------|
| | | | Nom | Nom | Nom |
| B01 | 12/10/2024 | Version enquête publique | EGIS | | |
| B01 | 04/08/2022 | Finalisation pour CIS | EGIS | | |
| A01 | 22/12/2021 | Insertion de l'étude EGIS | EGIS | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------|---|---|---|---|---|---|---|-------|---|---|---------|---|---|----------|---|---|-------|---|---|---|---|--------|---|---|---|
| 0 | 1 | 3 | 4 | 8 | 8 | 4 | 6 | P | T | 3 | E | N | V | D | A | E | P | I | E | C | E | D | B | O | 1 |
| N° d'affaire | | | | | | | | Phase | | | Domaine | | | Type doc | | | Libre | | | | | Indice | | | |



Mise à 2 x 2 voies de la RN19 entre Héricourt et Sevenans

DOSSIER D'ÉTUDE D'INCIDENCES NATURA 2000



Étude d'incidences sur les sites Natura 2000

Mai 2023



Informations relatives au document

INFORMATIONS GÉNÉRALES

| | |
|---------------------------|-----------------------------------|
| Auteur(s) | Quentin Guibert / Sophie Aubertin |
| Volume du document | 38 pages |
| Version | V1 |

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

| Version | Date | Rédigé par | Contrôle interne | Approuvé par | Modifications |
|---------|----------------|-----------------|------------------|-----------------|--|
| V0 | 18 nov 2020 | Quentin Guibert | Esnault Maxime | | Rédaction initiale |
| V1 | 9 février 2021 | Sophie Aubertin | Sophie Aubertin | Sophie Aubertin | Prise en compte du contexte historique, du suivi d'avancement du projet et compléments |
| V2 | 11 mai 2023 | Sophie Aubertin | | | Cohérence avec le dossier CNPN |

DESTINATAIRES

| Nom | Entité |
|-------------------|--|
| Cédric BULLE | Chargé d'appui technique DREAL BGFC |
| Jean-Noël LAMBERT | Chef de projet DREAL BFC |
| Olivier THIRION | Directeur de projet DREAL BFC |
| Gilles GUILLEMAIN | Référent garant des procédures DREAL BFC |

Sommaire

| | |
|---|----|
| 1 - OBJET DU DOSSIER D'INCIDENCES NATURA 2000..... | 5 |
| 1.1 - Contexte du dossier | 5 |
| 1.1.1 - Le projet..... | 5 |
| 1.1.2 - Le réseau Natura 2000..... | 6 |
| 1.2 - Contexte réglementaire..... | 7 |
| 1.2.1 - Le droit européen | 7 |
| 1.2.2 - Le droit français..... | 7 |
| 2 - MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE | 8 |
| 2.1 - Bibliographie..... | 8 |
| 2.2 - Périmètre d'étude | 8 |
| 2.3 - Contexte écologique du projet | 9 |
| 2.4 - Étude des incidences du projet sur les sites Natura 2000 | 9 |
| 3 - CONTEXTE NATURA 2000..... | 10 |
| 3.1 - ZSC « Étangs et vallées du Territoire de Belfort » (FR4301350) | 10 |
| 3.1.1 - Présentation du site | 10 |
| 3.1.2 - Habitats et espèces recensées..... | 12 |
| 3.2 - ZPS « Étangs et vallées du Territoire de Belfort » (FR4312019)..... | 13 |
| 3.2.1 - Présentation du site | 13 |
| 3.2.2 - Espèces recensées..... | 13 |
| 3.3 - Synthèse des sites Natura 2000 | 13 |
| 4 - LIENS FONCTIONNELS ENTRE L'AIRE D'ÉTUDE ET LES SITES NATURA 2000 | 15 |
| 4.1 - Localisation de la zone d'étude par rapport aux sites Natura 2000 | 15 |
| 4.2 - Bassins versants de la zone d'étude et des sites Natura 2000..... | 15 |
| 4.3 - Dispersion des espèces..... | 17 |
| 5 - INCIDENCES ÉVENTUELLES DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000 | 21 |
| 6 - CONCLUSION | 21 |
| 7 - ANNEXES..... | 23 |
| 7.1 - FR4301350 - Étangs et Vallées du Territoire de Belfort..... | 23 |
| 7.2 - FR4312019 - Étangs et vallées du Territoire de Belfort | 30 |

Figures

| | |
|---|----|
| Figure 1 : Localisation du projet..... | 5 |
| Figure 2 : Localisation du projet au sein du projet global de mise à 2x2 voies de l'axe routier..... | 5 |
| Figure 3 : Localisation des sites Natura 2000 dans un rayon de 10 km autour de la zone d'étude..... | 8 |
| Figure 4 Localisation de la ZPS et de la ZSC « Étangs et vallées du Territoire de Belfort » par rapport à la zone d'étude..... | 14 |
| Figure 5 : Cartographie des bassins versants de l'Allan (source DREAL-SAGE Allan) | 15 |
| Figure 6 : Localisation des barrières anthropiques qui limitent la dispersion des espèces des sites Natura 2000 vers la zone d'étude du projet..... | 16 |

Tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Calendrier des prospections réalisées | 9 |
| Tableau 2 Habitats inscrits à l'annexe I recensés dans la ZSC « Étangs et vallées du Territoire de Belfort» | 12 |
| Tableau 3 espèces inscrites à l'annexe II recensés dans la ZSC « Étangs et vallées du Territoire de Belfort» | 12 |
| Tableau 4 espèces inscrites à l'annexe II recensés dans la ZSC « Étangs et vallées du Territoire de Belfort» | 13 |
| Tableau 5 Liens fonctionnels entre les espèces prioritaires de la ZPS et de la ZSC « Étangs et vallées du Territoire de Belfort» avec l'aire d'étude du projet..... | 18 |
| Tableau 6 Synthèse des incidences du projet sur les habitats et espèces communautaires des sites Natura 2000..... | 22 |

1 - OBJET DU DOSSIER D'INCIDENCES NATURA 2000

1.1 - Contexte du dossier

1.1.1 - Le projet

Le projet porte sur la mise à 2x2 voies de la RN19 sur 4,6 km entre les actuelles 2x2 voies existantes à l'Ouest dans le département de la Haute-Saône (70) (du Point-Repère PR 99+300 au PR 99+971 environ) et à l'Est dans le département du Territoire-de-Belfort (90) (du PR 0+000 au PR 4+300).

Cette section actuellement en bi-directionnelle, est située à cheval sur deux départements et traverse les communes de Brevilliers (70) et Banvillars, Argiésans, Dorans et Botans (90).

L'origine du projet se situe au passage supérieur de Brevilliers. Le tracé suit la RN19 actuelle. Il franchit la RD683 en passage inférieur, longe la RD 83 et la voie ferrée (Besançon-Belfort) et passe sous l'ouvrage du rétablissement de la RD 18 au niveau de l'échangeur de Banvillars. Le tracé s'infléchit à l'Est puis traverse successivement la voie ferrée, une voie communale et un passage à bétail.

Le projet consiste à la mise à 2x2 voies de la RN19, voie déjà existante, entre Héricourt et Sevenans

Le projet consiste à mettre en œuvre les travaux suivants :

- La mise à 2x2 voies de la RN19 entre Héricourt et l'échangeur de Sevenans, sur 4,6 km, comprenant :
 - Le doublement côté Nord
 - La mise en conformité des bretelles du diffuseur de Banvillars,
 - Le réaménagement des échanges avec le réseau secondaire sur le demi-diffuseur sud de Banvillars,
- L'aménagement de 4 ouvrages d'art (OA) existants, dont l'un sera réaménagé en passage faune, et la démolition / reconstruction d'1 OA,
- La protection de la voie ferrée au Sud du projet et la création d'un mur de soutènement routier au voisinage de celle-ci,
- Le maintien de 2 ouvrages hydrauliques (OH),
- Le rétablissement de protections acoustiques existantes,
- La gestion des eaux et du réseau d'assainissement, dont l'aménagement de 3 bassins existants et la création d'un nouveau bassin.

La vitesse de circulation sera de 110 km/h sur l'ensemble de la section, dotée d'un terre-plein central (TPC).

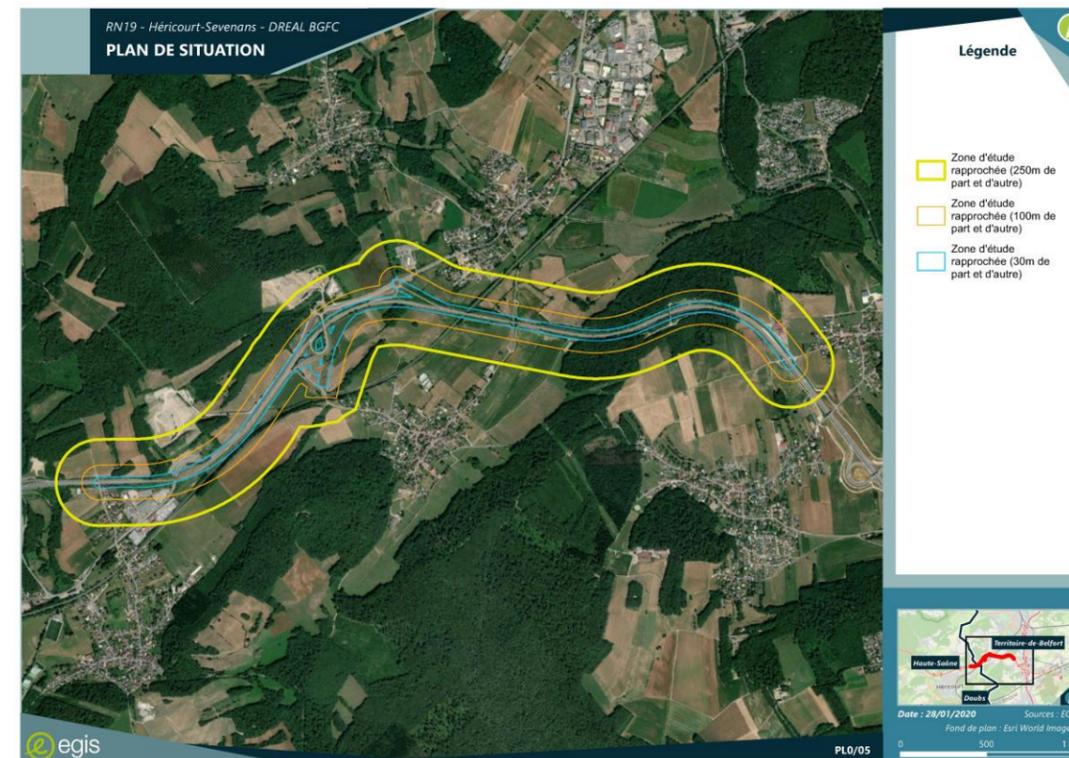


Figure 1 : Localisation du projet

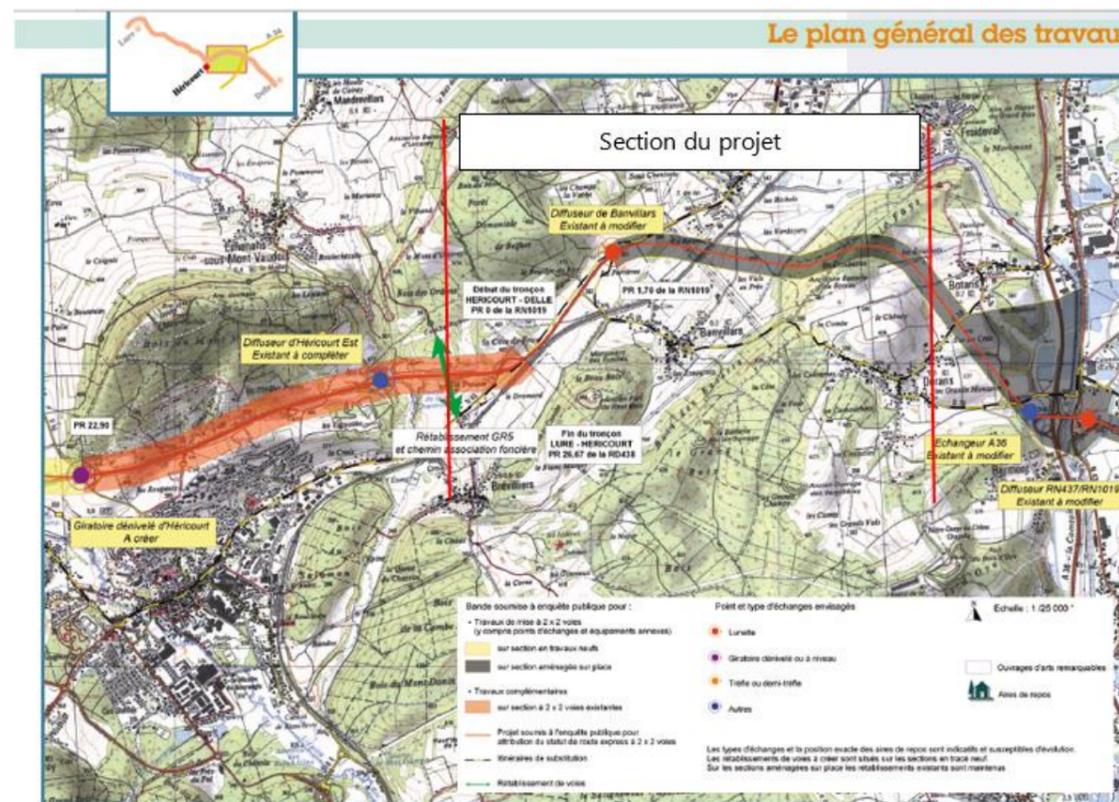


Figure 2 : Localisation du projet

1.1.2 - Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. L'objectif de la démarche européenne, fondée sur les directives Oiseaux et Habitats faune flore, est double :

- La préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel : le maintien ou le rétablissement du bon état de conservation des habitats et des espèces s'appuie sur le développement de leur connaissance, ainsi que sur la mise en place de mesures de gestion au sein d'aires géographiques spécialement identifiées, les sites Natura 2000. Le maillage de sites s'étend sur tout le territoire de l'Union européenne pour une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels ;
- La prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales : les projets d'aménagements ou les activités humaines ne sont pas exclus dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites.

La France s'est attachée à valoriser le patrimoine naturel des territoires en encourageant la prise de conscience collective des enjeux écologiques dans les gouvernances des territoires. Il s'agit notamment d'articuler les différentes politiques et dispositifs de gestion des territoires en tenant compte du rôle et de la responsabilité des acteurs, à travers des actions de concertation ou de partenariat. La sensibilisation et l'éducation du grand public aux enjeux de la biodiversité tient une place essentielle. La dynamique d'un tel réseau nécessite une animation soutenue des réseaux d'acteurs, favorisant les échanges et les bonnes pratiques.

Le réseau écologique cohérent, dénommé « Natura 2000 » est formé par deux types de sites :

- **Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**

Désignation au titre de la Directive « Oiseaux » visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de cette directive ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs.

L'État s'est appuyé sur l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) pour identifier les sites susceptibles d'être désignés en Zone de Protection Spéciale (ZPS).

- **Les Zones de Protection Spéciales (ZPS)**

Désignation au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de cette Directive.

1.2 - Contexte réglementaire

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines.

1.2.1 - Le droit européen

○ Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages

La directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, dite directive « Oiseaux » ainsi que ses directives modificatives, visent à :

- Protéger, gérer et réguler toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des États membres - y compris les œufs de ces oiseaux, leurs nids et leurs habitats;
- Et réglementer l'exploitation de ces espèces.

Les États membres doivent également préserver, maintenir ou rétablir les biotopes et les habitats de ces oiseaux en:

- Créant des zones de protection;
- Entretien des habitats;
- Rétablissant les biotopes détruits;
- Créant des biotopes.

Des mesures de protection spéciale des habitats sont arrêtées pour certaines espèces d'oiseaux identifiées par les directives (annexe I) et les espèces migratrices.

Les directives établissent un régime général de protection de toutes les espèces d'oiseaux. Il est notamment interdit:

- De tuer ou de capturer intentionnellement les espèces d'oiseaux couverts par les directives. Celles-ci autorisent néanmoins la chasse de certaines espèces à condition que les méthodes de chasse utilisées respectent certains principes (utilisation raisonnée et équilibrée, chasse en dehors de la migration ou de la reproduction, interdiction de méthodes de mise à mort ou de capture massive ou non sélective);
- De détruire, d'endommager et de ramasser leurs nids et leurs œufs;
- De les perturber intentionnellement;
- De les détenir.

Sauf exceptions, notamment pour certaines espèces chassables, ne sont pas non plus autorisées la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente et la mise en vente des oiseaux vivants et morts, ainsi que de toute partie de l'oiseau ou de tout produit issu de celui-ci.

Les États membres peuvent déroger, sous certaines conditions, aux dispositions de protection prévues par les directives. La Commission veille à ce que les conséquences de ces dérogations ne soient pas incompatibles avec les directives.

Les États membres doivent encourager les recherches et les travaux en faveur de la protection, de la gestion et de l'exploitation des espèces d'oiseaux visées par les directives.

○ Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages

La directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive "Habitats, faune et flore" a pour objet de contribuer à assurer la biodiversité dans l'Union européenne par la conservation des habitats naturels, et de la faune et de la flore sauvages.

Elle met en place le réseau « Natura 2000 », le plus grand réseau écologique du monde. Le réseau Natura 2000 représente près d'un cinquième de la superficie de l'Union et plus de 250 000 km² de zone marine.

Natura 2000 comprend des zones spéciales de conservation désignées par les pays de l'UE au titre de cette directive. Natura 2000 comprend également des zones spéciales de protection classées au titre de la directive « Oiseaux » (directive 2009/147/CE).

Aux annexes I et II de la directive figurent les types d'habitats naturels et d'espèces de zones spéciales de conservation dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. Certains habitats ou certaines espèces dits « prioritaires » sont en danger de disparition et répondent à des règles particulières.

Dès que les zones spéciales de conservation ont été désignées, les pays de l'UE doivent introduire des objectifs et des mesures de conservation adéquats. Ils doivent faire leur possible pour garantir la conservation des habitats dans ces zones et éviter la détérioration, ainsi que les perturbations graves des espèces.

Les pays de l'UE doivent également :

- Encourager la bonne gestion des éléments du paysage qui sont essentiels à la migration, à la distribution géographique et à l'échange génétique d'espèces sauvages ;
- Assurer la surveillance des habitats et des espèces.

« Considérant que le but principal de la présente directive étant de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, elle contribue à l'objectif général, d'un développement durable ; que le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines ».

1.2.2 - Le droit français

La directive européenne a été transposée dans le droit français par l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001.

L'ensemble de ces dispositions réglementaires se retrouve dans le code de l'environnement aux articles :

- L414-4 et L 414-7 pour la partie législative
- R414-1 à R414-29 pour la partie réglementaire

Afin de garantir le bon équilibre entre activités économiques et sociales et la préservation de la biodiversité, certains projets nécessitent une attention particulière dans leur conception et leur mise en œuvre dans la mesure où ils peuvent être dommageables aux espèces et habitats qui justifient l'existence d'un site Natura 2000. Ces projets, regroupés en une liste nationale et deux listes locales, prévues par le code de l'environnement (art L414-4, R414-19 et R414-20), doivent faire l'objet de ce que l'on appelle une « évaluation des incidences Natura 2000 » (EIN). Cette évaluation requiert de s'interroger sur les impacts positifs et négatifs que le projet peut avoir sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire qui justifient l'existence du site.

Le projet de mise à 2x2 voies de la RN19 entre Héricourt et Sevenans est soumis à évaluation d'incidences Natura 2000.

2 - MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

2.1 - Bibliographie

Des outils et guides sont disponibles pour aider à rédiger une évaluation des incidences Natura 2000.

Les sources bibliographiques concernant les sites Natura 2000 situés au plus près du projet ont été consultées en novembre 2020 :

- La DREAL Bourgogne Franche-Comté avec son outil cartographique (<https://cartes.ternum-bfc.fr/>) et qui met également à disposition les fiches et documents des sites Natura 2000 ;
- L'INPN (<https://inpn.mnhn.fr/>) et en particulier la fiche du formulaire standard de données du site Natura 2000 ;
- Le document d'objectifs du site NATURA 2000 (Docob) « étangs et vallées du Territoire de Belfort » / Natura 2000 « FR4312019 et FR4301350 » / Janvier 2010 / Opérateur : Conseil général du Territoire de Belfort.

De plus, les guides méthodologiques publiés par le ministère en charge de l'écologie et les recommandations de la DREAL Bourgogne Franche-Comté ont été prises en compte dans cette étude.

2.2 - Périmètre d'étude

Tous les sites Natura 2000 compris dans un périmètre de 10 kilomètres autour de la zone d'étude du projet ont été recensés. Cette distance correspond à un rayon de dispersion maximal pour de nombreuses espèces.

Au-delà de 10 km, il est admis que l'incidence sur les sites Natura 2000 d'un projet de dédoublement de voie est insignifiant.

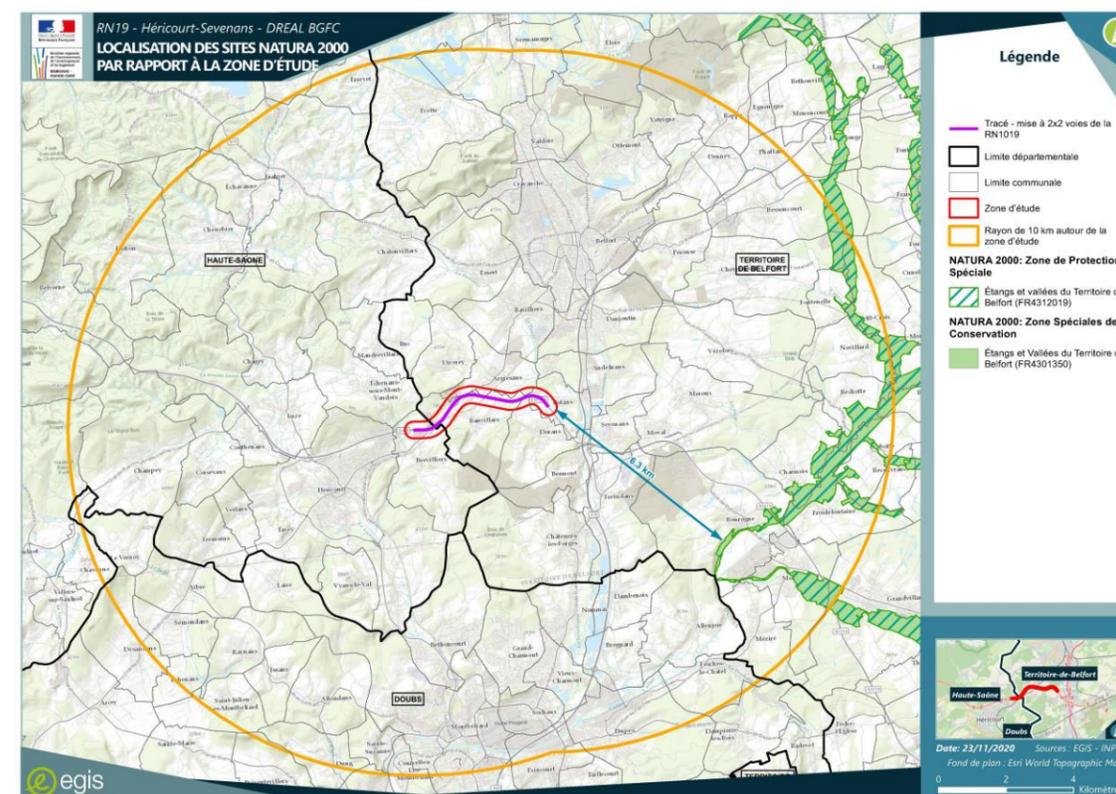


Figure 3 : Localisation des sites Natura 2000 dans un rayon de 10 km autour de la zone d'étude.

2.3 - Contexte écologique du projet

Le contexte écologique du projet a été défini à partir de prospections réalisées dans la zone d'étude du projet :

- Une zone d'étude de 100 mètres de part et d'autre du projet pour les inventaires sur la flore, les habitats, dont les zones humides ;
- Une zone d'étude de 250 mètres de part et d'autre du projet pour les inventaires faune.

Les différentes prospections réalisées et le calendrier d'intervention sont détaillées ci-après :

Janvier 2020 (le 30) : Oiseaux hivernants, Mammifères terrestres, gîtes à Chiroptères ;

~~Mars/avril 2020~~ (reporté en 2021 pour cause de confinement lié à la pandémie du Covid19) ;

Mai 2020 (les 13 et 14) : Mammifères, Oiseaux nicheurs et migrateurs, Batraciens, Reptiles et insectes ;

Mai 2020 (du 12 au 14) : Flore et Zone humide ;

Juin 2020 (les 8, 9 et 10 juin 2020) : Mammifères, Chiroptères, Oiseaux nicheurs, Batraciens, Reptiles et insectes ;

Juin 2020 (25) : Flore ;

Juillet 2020 (le 24) : Flore ;

Aout 2020 (12 et 13) : Mammifères, Oiseaux migrateurs, Reptiles et insectes ;

Octobre 2020 (7) : Mammifères, Chiroptères, Oiseaux migrateurs, reptiles et insectes ;

Novembre 2020 (25) : Flore Dicranum ;

Mars/avril 2021 : Oiseaux nicheurs et migrateurs, Batraciens.

Tableau 1 : Calendrier des prospections réalisées

| GROUPES | JANVIER 20 | FÉVRIER 20 | MARS 20 | AVRIL 20 | MAI 20 | JUIN 20 | JUILLET 20 | AOÛT 20 | SEPTEMBRE 20 | OCTOBRE 20 | NOV - DÉC 20 | JANV - FÉV 21 | MARS-AVR 21 |
|---------------|------------|------------|---------|----------|--------|---------|------------|---------|--------------|------------|--------------|---------------|-------------|
| Flore | | | | | | | | | | | | | |
| Mammifères | | | | | | | | | | | | | |
| Chiroptères | | | | | | | | | | | | | |
| Oiseaux | | | | | | | | | | | | | |
| Batraciens | | | | | | | | | | | | | |
| Reptiles | | | | | | | | | | | | | |
| Insectes | | | | | | | | | | | | | |
| Zones humides | | | | | | | | | | | | | |

Les résultats de ces prospections ont été pris en compte pour évaluer les incidences sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire qui justifient l'existence des sites situés à proximité du projet.

2.4 - Étude des incidences du projet sur les sites Natura 2000

En réponse aux dispositions réglementaires de l'article L.414-4 du code de l'environnement, l'évaluation des incidences « Natura 2000 » permet au porteur de projet de s'interroger, en première analyse, sur les incidences potentielles que les conditions de réalisation de son projet sont susceptibles d'entraîner sur le ou les sites Natura 2000 au regard des enjeux ayant conduit à la désignation de la zone à préserver.

L'évaluation d'incidences est une étude :

- Ciblée sur les habitats naturels et espèces pour lesquels les sites Natura 2000 ont été créés ;
- Proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles du projet.

Pour étudier les incidences éventuelles du projet sur les sites, la démarche suivante a été réalisée :

- Etude du contexte Natura 2000 dans un rayon de 10km autour de la zone d'étude ;
- Etude des liens fonctionnels entre les sites Natura 2000 et la zone d'étude ;
- Détermination des incidences du projet sur les sites Natura 2000.

3 – CONTEXTE NATURA 2000

Dans un rayon de 10 km autour de la zone d'étude du projet, deux sites Natura 2000 ont été recensés :

- **ZSC « Étangs et vallées du Territoire de Belfort » (FR4301350)**
- **ZPS « Étangs et vallées du Territoire de Belfort » (FR4312019)**

Les données suivantes sont issues du site de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel).

3.1 - ZSC « Étangs et vallées du Territoire de Belfort » (FR4301350)

3.1.1 - Présentation du site

Cette ZSC s'étend sur une surface de 5 114 ha. Elle est située à 6,3 km au Sud-Est du projet, en Territoire de Belfort.

■ Description du site

Le site s'impose comme un pivot remarquable des corridors écologiques européens à double titre. En premier lieu, ce site fait la jonction entre les deux entités naturelles que sont les massifs des Vosges et du Jura en s'appuyant sur les systèmes prairiaux et les boisements situés à l'Est des importantes zones urbanisées du Territoire de Belfort. La seconde liaison cruciale est assurée par le positionnement central du site entre les grands cours d'eau et zones humides du Nord-Est, du Doubs et ceux de la plaine rhénane, contribuant ainsi, à plus grande échelle, à la connexion historique Rhin-Aar-Doubs-Rhône. Le site s'appuie en effet sur le réseau des vallées et des étangs d'intérêt majeur du secteur. Ainsi, il comprend les vallées de la Madeleine au départ d'Etueffont et de la Saint-Nicolas au départ de Rougemont-le-Château jusqu'à leur confluence avec la Bourbeuse, à Autrage (340 mètres d'altitude).

Puis, il se continue avec la vallée de la Bourbeuse. Son lit, suivi par le canal du Rhône au Rhin, offre d'une part, une importante zone d'expansion des crues permettant de réguler les débits en rivière et d'autre part une diversité biologique importante liée à des pratiques respectueuses de l'environnement et au caractère humide des prairies.

À l'Est, le site se prolonge avec les vallées de l'Écrevisse, de la Coevatte et de la Vendeline qui assurent une continuité fonctionnelle avec le cœur du secteur des étangs du Territoire de Belfort. Ce dernier secteur comprend, entre autres, les étangs de Belfort, de Grosse Taille, l'étang Grille, l'étang Sire-Saint-Claude, l'étang fourchu, l'étang au Prince et le Gros étang.

Le Sud du site est, quant à lui, presque exclusivement constitué de massifs forestiers qui abritent des espèces végétales rares.

Ces vallées et étangs qui s'étendent du piémont vosgien aux contreforts du massif jurassien sont situés dans une zone largement boisée, ce qui confère au site un intérêt patrimonial à grande échelle en tant que continuité écologique allant des Ardennes et des massifs rhénans aux extrémités de l'Arc alpin.

Les vallées de la Bourbeuse, de la Madeleine, de la Saint-Nicolas, de la Coevatte et de la Vendeline sont caractérisées par de nombreux groupements végétaux remarquables tels que :

- la végétation aquatique enracinée de l'association à myriophille en épi et à nénuphar jaune, assez commune mais spectaculaire. Elle s'installe dans les méandres et les zones de courant calme abritant fréquemment une espèce protégée, le Butome en ombelle,
- les formations arbustives ou arborescentes hygrophiles : saulaies, aulnaies, aulnaies-frénaies,
- les formations à hautes-herbes : mégaphorbiaies, roselières et cariçaies avec la présence de la Nivéole d'été, autre plante protégée.

Quant aux étangs, ils sont l'une des caractéristiques majeures du Territoire de Belfort. Nombreux (1500 à 2000 dont 600 d'une taille supérieure à 5 ares), ils couvrent une superficie conséquente de l'ordre de 1200 ha.

Les conditions climatiques et édaphiques sont favorables à leur existence. L'abondance des ruisseaux, la forte pluviométrie, la faible pente des terrains, le caractère imperméable du sous-sol (alluvions anciennes d'origine vosgienne ou rhénane et alluvions récentes), et la faible qualité agronomique de certaines terres ont permis leur maintien sur la zone.

Dans le Sundgau, la superficie totale des étangs est de l'ordre de 530 ha (occupant 2,4% de la superficie). Leur superficie est souvent faible : inférieure à 50 ares dans 55 % des cas, les étangs de plus d'un hectare ne représentant que 30 % des cas. La forêt couvre la plus grande surface (de l'ordre de 55% du territoire).

Sur le site Natura 2000, le contexte forestier limite généralement le développement de la végétation périphérique des plans d'eau disposée en ceintures aquatique, amphibie et terrestre hygrophile. En fonction des caractéristiques chimiques des eaux, de leur richesse en éléments nutritifs et de la nature des groupements végétaux, on peut distinguer 3 types de situations :

- les étangs oligo-mésotrophes à nitelles, pauvres en éléments nutritifs et à pH acide (<6.4). Ils hébergent la Nitelle flexueuse, le Scirpe épingle et l'Elatine à six étamines. Dans cette catégorie et parmi les plus remarquables figurent les étangs Carré, de la Grosse Taille et Sire-Saint-Claude, ce dernier recelant la seule station connue de Nitelle gracile du Territoire de Belfort et la Marsilée à quatre feuilles, strictement protégée dans tous les pays européens. Cette espèce affectionne particulièrement les sols boueux mouillés et temporairement inondés, à dessèchement saisonnier. Elle est très sensible à l'eutrophisation des étangs, qui lui est défavorable, d'où l'importance de l'existence de zones tampons en périphérie de ces derniers,
- les étangs méso-eutrophes à Potamot capillaire, plutôt basiques (pH compris entre 7 et 7.5) et moyennement riches en éléments nutritifs, sont colonisés par le Potamot à feuilles capillaires, le Rubanier rameux et la Petite douve. Dans cette catégorie et parmi les plus remarquables figure l'étang au Prince,
- les étangs mésotrophes présentent une position intermédiaire entre les étangs à nitelles et ceux à Potamot capillaire. Parmi les plus remarquables, il convient de signaler le Gros Etang, ce dernier abritant deux espèces protégées au niveau régional : la Littorelle à une fleur et la Naiade mineure. Pour cette dernière, il s'agit de la dernière station du Territoire de Belfort.

Enfin, l'étang de la Grille mérite une mention particulière car il abrite une des plus belles stations de Marsilée à quatre feuilles de Franche-Comté.

La forêt, de type chênaie-charmaie mésotrophe, occupe les terrains qui se ressient le mieux et vient en contact avec des chênaies pédonculées installées sur les terrains les plus humides.

Localement, des sols acides permettent l'expression d'une hêtraie-chênaie acidiphile. Signalons la présence, dans ce type de milieu d'une mousse d'intérêt communautaire, le Dicrane vert (Bois du Chênois, les Charmois au Sud de Faverois, les Raichênes au sud de Florimont et le Pâquis à l'ouest de Réchésy). Corticole, présent à la base des troncs de vieux hêtres, on le rencontre sur sols acidiphiles, lorsque l'humidité atmosphérique est suffisante.

L'aulnaie-frênaie alluviale, enfin, se développe sur les sols engorgés des bas-fonds, en bordure de ruisseau. Même si ces forêts humides couvrent une surface restreinte des vallées, la mosaïque qu'elles constituent avec les autres types de forêts confère à l'ensemble une forte valeur écologique. Il convient enfin de noter que ces forêts sont soumises à une exploitation peu intensive.

La faune contribue également à la valeur biologique du site. La Bourbeuse est classée en rivière de deuxième catégorie ; elle est réputée pour sa grande richesse piscicole qui comprend le Brochet, le Chabot, la Bouvière et la Vandoise. La Saint-Nicolas et la Madeleine ne sont pas en reste avec la présence de la Loche d'étang, de la Lamproie de Planer, et de la Bouvière, espèces d'intérêt communautaire.

Affectionnant eux-aussi ces milieux humides, les batraciens méritent également d'être mentionnés. Les étangs forestiers constituent des lieux de reproduction privilégiés pour des espèces comme la Grenouille rousse ou le Sonneur à ventre jaune, protégé au niveau européen. Ils abritent également deux autres espèces peu communes : la Rainette verte et la Grenouille des champs. Cette dernière, quasiment en voie d'extinction en France, trouve dans quelques rares étangs du Sundgau belfortain et alsacien des milieux de survie. Quant à la Rainette verte, également très menacée, elle est exigeante par rapport à la structure du milieu : la végétation riveraine, herbacée et arbustive doit être bien développée et ensoleillée. En outre, le maintien de la rainette sur un secteur est étroitement lié à l'existence d'un réseau de milieux naturels où les populations, au renouvellement rapide, sont interconnectées. Avec la Bresse, le Sundgau constitue le bastion franc-comtois de cette grenouille arboricole.

Enfin, les zones humides du site présentent un intérêt entomologique élevé. Plus d'une vingtaine d'espèces de libellules sont présentes comme la Leste dryade, ou la Cordulie à deux taches, espèce rare en Franche-Comté, affectionnant les plans d'eau vastes pourvus d'une ceinture de végétation bien développée. Quelques papillons protégés au niveau national peuvent également être rencontrés tels que le Grand sylvain ou le Damier de la Succise. Le Cuivré des marais, papillon de l'annexe II de la directive habitats trouve, quant à lui, refuge dans les prairies humides de la Vallée de la Bourbeuse.

Cette diversité d'insectes est bénéfique à de nombreuses espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire. Certains de leurs gîtes de reproduction sont situés dans les clochers des églises (Rougemont-le-château, Morvillars, Etuefont, etc.). D'importantes colonies (plusieurs centaines d'individus) de Grand murin, ou encore de Vespertilion à oreilles échanquées prospectent sur le site.

■ Vulnérabilité

Les principaux enjeux et vulnérabilités ayant trait à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore des Étangs et des vallées du Territoire de Belfort sont les suivants.

Pour les cours d'eau :

- la dégradation de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques,
- l'exploitation intensive des boisements feuillus alluviaux, des forêts humides riveraines et des ripisylves,
- l'altération de la qualité physique des cours d'eau,
- la dégradation de l'espace de mobilité et du bon fonctionnement naturel et, par conséquent, la disparition d'habitats naturels et d'espèces remarquables,
- l'enrochement des berges,
- la rectification des cours d'eau,
- la réduction des champs d'expansion naturelle des crues,
- les dépôts et apports de produits nuisibles et polluants,
- le comblement et le drainage des zones humides attenantes.

Pour les étangs :

- la destruction des éléments phares des étangs (herbiers, roselières, plantes protégées, biotopes à oiseaux et autres espèces remarquables),
- la diminution de la qualité chimique, biologique et trophique des eaux des étangs, ainsi que la qualité des habitats de bordure,
- l'intensification de la production piscicole sur les étangs si celle-ci s'avère négative au plan environnemental,
- le développement des espèces qui pourraient contribuer à faire régresser les habitats et à accélérer le processus d'eutrophisation. (roseaux trop concurrentiels, ligneux, espèces invasives, ...),
- le piétinement trop intense consécutif aux activités au bord des étangs,
- la stabilisation des plans d'eau et la construction ou la consolidation artificielles de rives,
- la vidange irrégulière et désordonnée des étangs consacrés aux loisirs,
- les dépôts et apports de produits nuisibles et polluants,
- le comblement et le drainage des zones humides attenantes.

Pour les milieux forestiers :

- la disparition des espaces de quiétude pour la faune,
- la réduction des arbres à cavités et de la proportion de bois morts,
- l'homogénéisation de la structure et de la nature des peuplements,
- la disparition des milieux naturels non boisés inclus au sein des massifs forestiers (ruisseaux, mares forestières, prairie),
- l'altération de l'intégrité physique et la qualité des ruisseaux forestiers par une exploitation inappropriée,
- la disparition du mélange chêne-hêtre et de gros et moyens bois à proximité des zones où le dicrane vert a été observé.

3.1.2 - Habitats et espèces recensées

Les habitats et espèces inscrites en annexe I et II de la Directive « Habitats, faune, flore » sont listées ci-dessous.

Tableau 2 Habitats inscrits à l'annexe I recensés dans la ZSC « Étangs et vallées du Territoire de Belfort »

| HABITAT INSCRITS À L'ANNEXE I RECENSÉS | FORME PRIORITAIRE |
|---|-------------------|
| Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea | |
| Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. | |
| Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition | |
| Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion | |
| Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p. | |
| Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) | |
| Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes | Oui |
| Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) | |
| Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin | |
| Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) | |
| Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) | Oui |
| Hêtraies du Luzulo-Fagetum | |
| Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum | |
| Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli | |
| Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion | Oui |
| Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur | |

Tableau 3 espèces inscrites à l'annexe II recensés dans la ZSC « Étangs et vallées du Territoire de Belfort »

| ESPÈCES RECENSÉES | STATUT |
|--|----------------------|
| MAMMIFÈRES VISÉS À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL | |
| Murin à oreilles échanquées - <i>Myotis emarginatus</i> | Sédentaire – Gîte(s) |
| Grand Murin - <i>Myotis myotis</i> | Sédentaire – Gîte(s) |
| AMPHIBIENS VISÉS À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL | |
| Triton crêté - <i>Triturus cristatus</i> | Sédentaire |
| Sonneur à ventre jaune - <i>Bombina variegata</i> | Sédentaire |

| ESPÈCES RECENSÉES | STATUT |
|--|------------|
| POISSONS VISÉS À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL | |
| Lamproie de Planer - <i>Lampetra planeri</i> | Sédentaire |
| Loche d'étang - <i>Misgurnus fossilis</i> | Sédentaire |
| Chabot commun - <i>Cottus gobio</i> | Sédentaire |
| Bouvière - <i>Rhodeus amarus</i> | Sédentaire |
| Blageon - <i>Telestes souffia</i> | Sédentaire |
| INVERTÉBRÉ VISÉS À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL | |
| Agrion de Mercure - <i>Coenagrion mercuriale</i> | Sédentaire |
| Cuivré des marais - <i>Lycaena dispar</i> | Sédentaire |
| Damier de la succise - <i>Euphydryas aurinia</i> | Sédentaire |
| PLANTES VISÉS À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL | |
| Dicrane vert - <i>Dicranum viride</i> | |
| Marsilée à quatre feuilles - <i>Marsilea quadrifolia</i> | |

Les autres espèces importantes de faune et de flore, comme le Chat forestier (*Felis sylvestris*), ont été listées en annexe.

La ZSC « Étangs et vallées du Territoire de Belfort » a été désignée pour ses vallées alluviales et ses étangs. Les habitats et la faune prioritaire sont ainsi caractéristiques de ces milieux : insectes (Damier de la succise, Agrion de Mercure et Cuivré des marais), batraciens (Triton crêté et Sonneur à ventre jaune), poissons. Certains mammifères ont aussi été notés : des chiroptères (Grand Murin et Murin à oreilles échanquées) ou le Chat forestier. Au niveau de la flore, on notera le Dicrane vert.

3.2 - ZPS « Étangs et vallées du Territoire de Belfort » (FR4312019)

3.2.1 - Présentation du site

Cette ZPS s'étend sur une surface de 5 114 ha. Elle est située à 6,3 km au Sud-Est du projet, en Territoire de Belfort.

■ Description du site

Voir description de la ZSC « Étangs et vallées du Territoire de Belfort ».

Par ailleurs, la vallée de la Bourbeuse est le seul lieu de nidification du Courlis cendré et du Vanneau dans le Territoire de Belfort. Le Sundgau est lui aussi connu pour son avifaune et les espèces observées en migration sont à la fois nombreuses et peu communes (Cigogne noire, Balbuzard pêcheur, hérons tels que le Blongios nain, ou le Bihoreau gris, etc.). Il constitue, avec la vallée de la Bourbeuse, un important couloir de migration entre les Vosges et le Jura, entre le nord et le sud.

■ Vulnérabilité

Les principaux enjeux et vulnérabilités ayant trait à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore des Étangs et des vallées du Territoire de Belfort sont les mêmes que ceux décrits ci-avant pour la ZSC « Étangs et vallées du Territoire de Belfort ».

3.2.2 - Espèces recensées

Les espèces inscrites en annexe I de la Directive « Oiseaux » sont listées ci-dessous.

Tableau 4 espèces inscrites à l'annexe II recensés dans la ZSC « Étangs et vallées du Territoire de Belfort »

| ESPÈCES RECENSÉES | STATUT |
|---|-----------|
| OISEAUX VISÉS À L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE DU CONSEIL | |
| Bihoreau gris - <i>Nycticorax nycticorax</i> | Migrateur |
| Aigrette garzette - <i>Egretta garzetta</i> | Migrateur |
| Grande Aigrette - <i>Egretta alba</i> | Migrateur |
| Héron pourpré - <i>Ardea purpurea</i> | Migrateur |
| Cigogne blanche - <i>Ciconia ciconia</i> | Nicheur |
| Cygne chanteur - <i>Cygnus cygnus</i> | Hivernant |
| Bondrée apivore - <i>Pernis apivorus</i> | Nicheur |
| Milan noir - <i>Milvus migrans</i> | Nicheur |
| Milan royal - <i>Milvus milvus</i> | Nicheur |
| Pygargue à queue blanche - <i>Haliaeetus albicilla</i> | Migrateur |
| Busard cendré - <i>Circus cyaneus</i> | Migrateur |
| Balbuzard pêcheur - <i>Pandion haliaetus</i> | Migrateur |
| Faucon pèlerin - <i>Falco peregrinus</i> | Nicheur |

| ESPÈCES RECENSÉES | STATUT |
|---|------------|
| Marouette poussin - <i>Porzana porzana</i> | Migrateur |
| Grue cendrée - <i>Grus grus</i> | Migrateur |
| Combattant varié - <i>Philomachus pugnax</i> | Migrateur |
| Chevalier sylvain - <i>Tringa glareola</i> | Migrateur |
| Sterne pierregarin - <i>Sterna hirundo</i> | Migrateur |
| Marin-pêcheur d'Europe - <i>Alcedo atthis</i> | Sédentaire |
| Pic cendré - <i>Picus canus</i> | Sédentaire |
| Pic noir - <i>Dryocopus martius</i> | Sédentaire |
| Pic mar - <i>Dendrocopos medius</i> | Sédentaire |
| Pie-Grièche écorcheur - <i>Lanius collurio</i> | Nicheur |
| OISEAUX MIGRATEURS RÉGULIÈREMENT PRÉSENTS SUR LE SITE NON VISÉS À L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE DU CONSEIL | |
| Grèbe castagneux - <i>Tachybaptus ruficollis</i> | Sédentaire |
| Courlis cendré - <i>Numenius arquata</i> | Nicheur |

Les autres espèces importantes de faune et de flore, comme des Amphibiens, des Odonates (*Sympetrum pedemontanum*) ou encore des plantes ont été listées en annexe.

La ZPS « Étangs et vallées du Territoire de Belfort » a été désignée pour ses vallées alluviales et ses étangs. Les oiseaux sont ainsi caractéristiques de ces milieux. Cette ZPS est un site de passage ou de halte migratoire pour de nombreux migrateurs (rapaces, limicoles...). Certaines espèces prioritaires comme le Courlis cendré nichent dans ce site Natura 2000.

3.3 - Synthèse des sites Natura 2000

Le périmètre de la ZSC et de la ZPS homonymes « Étangs et vallées du Territoire de Belfort » est identique. Ainsi, par la suite **ces deux zonages seront traités comme une seule entité**. Ces deux zonages ont été désignés pour leurs vallées alluviales et étangs, les espèces concernées sont ainsi caractéristiques de ces milieux : amphibiens, insectes des milieux humides (Odonates et rhopalocères), oiseaux des milieux humides et migrateurs ainsi que Chiroptères.

La carte ci-après localise les sites Natura 2000 par rapport au projet.

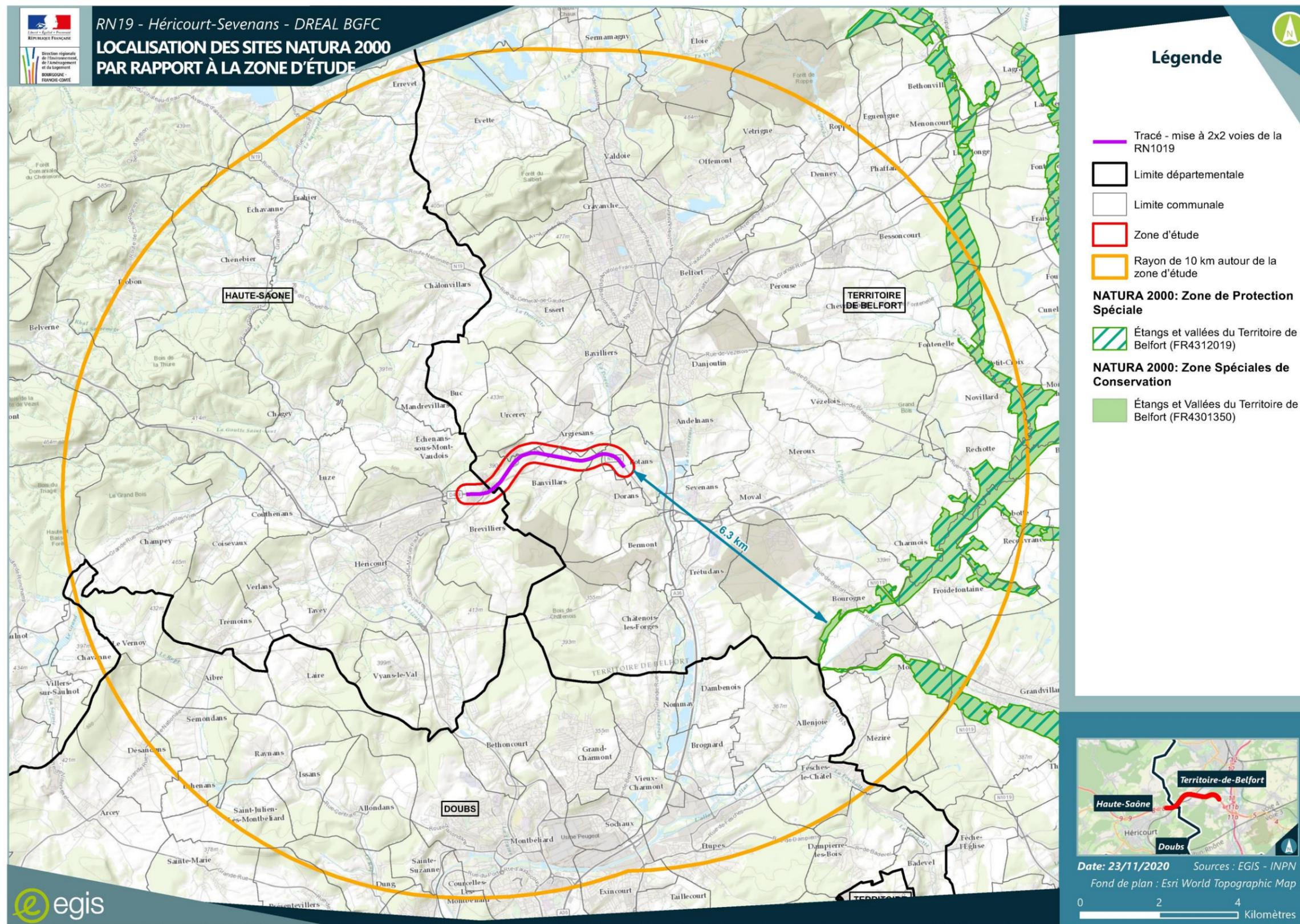


Figure 4 Localisation de la ZPS et de la ZSC « Étangs et vallées du Territoire de Belfort » par rapport à la zone d'étude

4 - LIENS FONCTIONNELS ENTRE L'AIRE D'ÉTUDE ET LES SITES NATURA 2000

4.1 - Localisation de la zone d'étude par rapport aux sites Natura 2000

Les deux sites Natura 2000 concernés par le projet sont situés au plus près à 6,3 km au Sud-Est de l'aire d'étude.

Entre le projet et les deux sites Natura 2000, différentes barrières d'origine anthropique sont présentes :

- L'A36 qui est axée Nord-Sud à l'Est du projet ;
- La LGV Rhin-Rhône qui passe au Sud du projet selon un axe Est-Ouest, puis à l'Est du projet selon un axe Nord-Sud ;
- Le Canal de la Haute-Saône qui est axé Nord-Sud à l'Est du projet ;
- La RN1019 du projet, infrastructure déjà existante qui limite déjà la transparence écologique entre le Nord et le Sud de la zone d'étude ;
- Dans une moindre mesure la D25, la D437 ainsi que de petites agglomérations situées à l'Est du projet : Trévenans, Bermont, Dorans...

La zone d'étude est située au plus près à 6,3Km des sites Natura 2000, soit relativement distante. De plus, de nombreuses infrastructures de transport linéaires (A36, LGV Rhin-Rhône, RN19, Canal de la Haute-Saône) ainsi que quelques agglomérations limitent fortement les connexions écologiques.

La carte ci-après localise les barrières d'origine anthropique qui limitent la dispersion des espèces des sites Natura 2000 vers la zone d'étude du projet.

4.2 - Bassins versants de la zone d'étude et des sites Natura 2000

La zone d'étude appartient majoritairement au bassin versant de la Savoureuse et plus précisément au sous bassin versant de la Douce. Les deux sites Natura 2000 appartiennent au bassin versant de la Bourbeuse.

Les sous bassins versant de la Bourbeuse et de la Savoureuse sont des bassins versants amont qui appartiennent au bassin versant de l'Allan. Il n'y a pas de relation directe entre ces deux sous bassins versants. Les sites Natura 2000 étant fortement liés aux cours d'eau, à leur vallée alluviale et étangs, le fait de ne pas appartenir au même bassin versant limite fortement les interactions.

La zone d'étude appartient au bassin versant de la Savoureuse et les deux sites Natura 2000 appartiennent au bassin versant de la Bourbeuse. Il n'y a pas de lien fonctionnel entre le bassin versant de la zone d'étude et celui des sites Natura 2000.

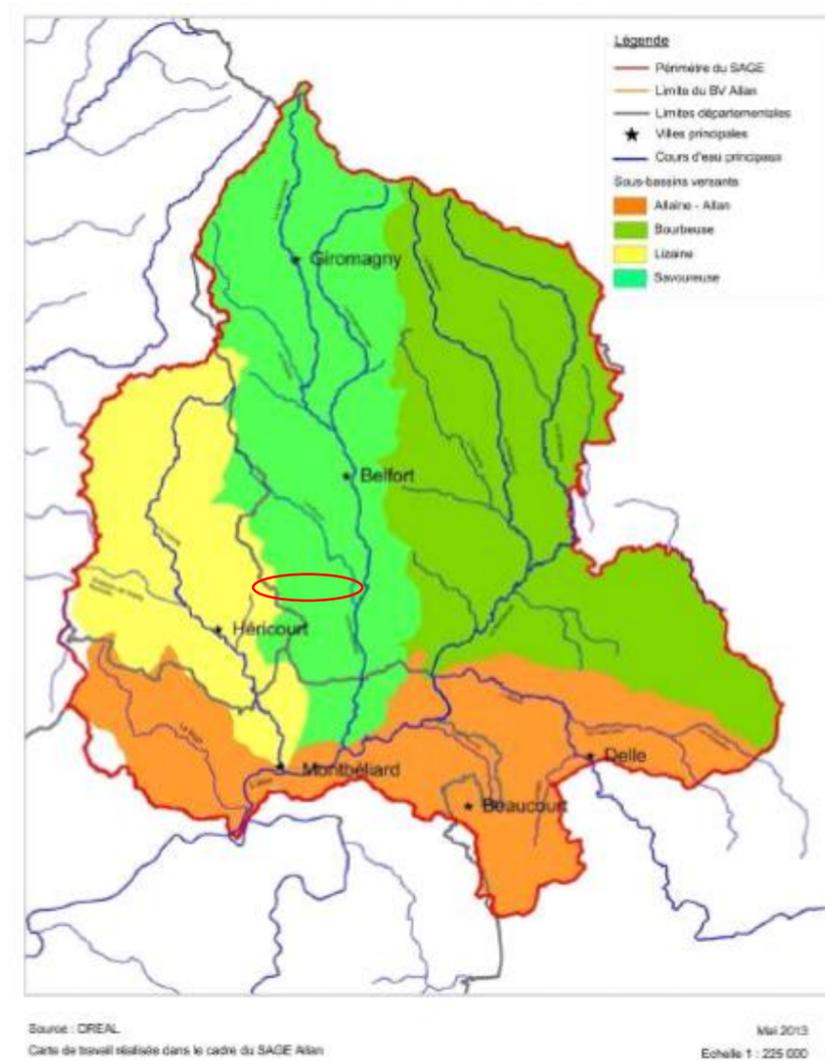


Figure 5 : Cartographie des bassins versants de l'Allan (source DREAL-SAGE Allan)

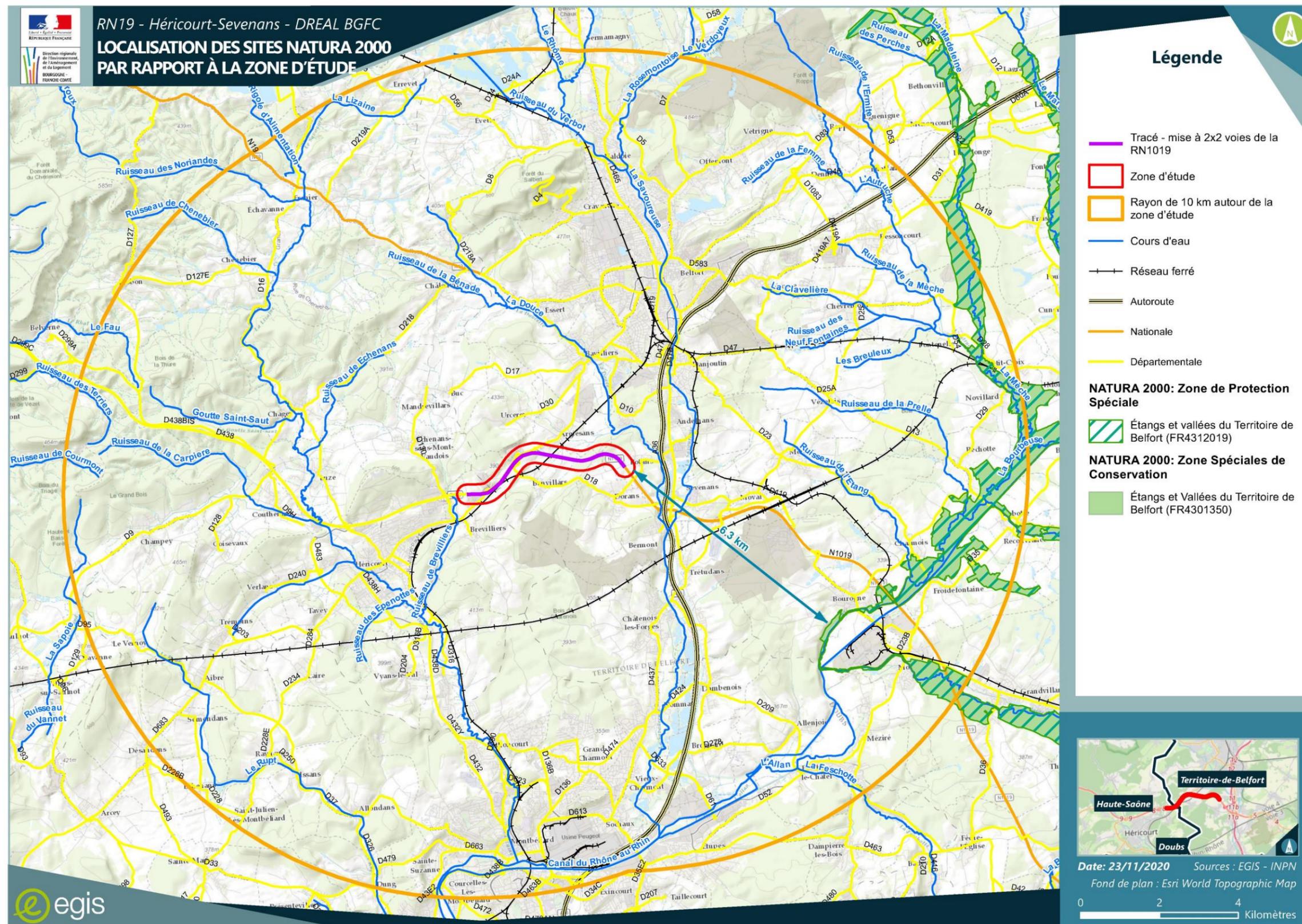


Figure 6 : Localisation des barrières anthropiques qui limitent la dispersion des espèces des sites Natura 2000 vers la zone d'étude du projet.

4.3 - Dispersion des espèces

La zone d'étude étant distante, au plus près, de 6,3 km des « Étangs et vallées du Territoire de Belfort », n'appartenant non plus au même bassin versant, le projet n'aura pas d'incidence sur ces sites Natura 2000.

Néanmoins, certaines espèces sont susceptibles de fréquenter la zone d'étude. La liste de ces espèces est citée dans le Tableau 5 Liens fonctionnels entre les espèces prioritaires de la ZPS et de la ZSC « Étangs et vallées du Territoire de Belfort » avec l'aire d'étude du projet.

Amphibiens : il existe peu de sites favorables à la reproduction des amphibiens dans la zone d'étude. Ces sites sont principalement cantonnés aux bassins artificiels qui sont en eau.

Avifaune : le rayon vital des espèces est souvent inférieur à la distance entre les sites Natura 2000 et la zone d'étude. Les espèces avec un large rayon vital peuvent utiliser l'aire d'étude comme un site d'alimentation.

Chiroptères : les prairies et lisières de la zone d'étude peuvent servir de secteurs d'alimentation. Les barrières anthropiques limitent leur dispersion des sites Natura 2000 vers la zone d'étude.

Flore : absence de liens fonctionnels.

Invertébrés (Odonates et Rhopalocères) : leur rayon de dispersion peut atteindre la zone d'étude, mais les infrastructures linéaires de transport et l'urbanisation limitent fortement leur dispersion. Les corridors écologiques de déplacement de ces espèces entre la zone d'étude et les deux sites Natura 2000 ne sont pas directs et sont fragmentés.

Mammifères : le rayon vital de certaines espèces comme le Chat forestier peut atteindre la zone d'étude. Les barrières anthropiques limitent leur dispersion des zones Natura 2000 vers la zone d'étude. Les corridors écologiques de déplacement de ces espèces entre la zone d'étude et les deux sites Natura 2000 ne sont pas directs et sont fragmentés.

Poissons : Il n'existe pas de sites favorables pour ce groupe et la connectivité écologique (cours d'eau) est quasi nulle.

■ Espèces visées par les Directives européennes

Tableau 5 Liens fonctionnels entre les espèces prioritaires de la ZPS et de la ZSC « Étangs et vallées du Territoire de Belfort » avec l'aire d'étude du projet

| ESPÈCES RECENSÉES | STATUT DANS LES ZONES NATURA 2000 | PRÉSENCE DE L'ESPÈCE DANS LA ZONE D'ÉTUDE DU PROJET | LIENS FONCTIONNELS |
|--|-----------------------------------|---|---|
| MAMMIFÈRES VISÉS À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL | | | |
| Murin à oreilles échancrées - <i>Myotis emarginatus</i> | Gîtes | Présence avérée | Sur la zone d'étude, quelques contacts ont été réalisés dans le bois du Fays. La zone d'étude constitue une zone de chasse potentielle qui est favorable à ce murin d'intérêt communautaire relativement exigeant en termes d'habitats. Les barrières anthropiques peuvent limiter sa dispersion des sites Natura 2000 vers la zone d'étude. |
| Grand Murin - <i>Myotis myotis</i> | Gîtes | Présence avérée | Sur la zone d'étude, des contacts ont été notés au niveau du bois du Fays et quelques contacts ont été notés à proximité de la carrière. La zone d'étude présente une mosaïque d'habitats favorable à cette espèce. Les barrières anthropiques limitent sa dispersion des sites Natura 2000 vers la zone d'étude. |
| AMPHIBIENS VISÉS À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL | | | |
| Triton crêté - <i>Triturus cristatus</i> | Sédentaire | Non avéré | Il existe peu de sites favorables à la reproduction des amphibiens. |
| Sonneur à ventre jaune - <i>Bombina variegata</i> | Sédentaire | Non avérée | Il existe peu de sites favorables à la reproduction des amphibiens. La présence de cette espèce est peu probable. |
| POISSONS VISÉS À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL | | | |
| Lamproie de Planer - <i>Lampetra planeri</i> | Sédentaire | Absence | Il n'existe pas de sites favorables pour cette espèce et la connectivité écologique (cours d'eau) est quasi nulle. |
| Loche d'étang - <i>Misgurnus fossilis</i> | Sédentaire | Absence | Il n'existe pas de sites favorables pour cette espèce et la connectivité écologique (cours d'eau) est quasi nulle. |
| Chabot commun - <i>Cottus gobio</i> | Sédentaire | Absence | Il n'existe pas de sites favorables pour cette espèce et la connectivité écologique (cours d'eau) est quasi nulle. |
| Bouvière - <i>Rhodeus amarus</i> | Sédentaire | Absence | Il n'existe pas de sites favorables pour cette espèce et la connectivité écologique (cours d'eau) est quasi nulle. |
| Blageon - <i>Telestes souffia</i> | Sédentaire | Absence | Il n'existe pas de sites favorables pour cette espèce et la connectivité écologique (cours d'eau) est quasi nulle. |
| INVERTÉBRÉ VISÉS À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL | | | |
| Agrion de Mercure - <i>Coenagrion mercuriale</i> | Sédentaire | Présence avérée | Espèce recensée dans la zone d'étude. Une dizaine d'individus ont été observés en juin sur le ruisseau au lieu-dit les Verdoyers. Ce tronçon constitue un habitat favorable à l'espèce. Les prospections réalisées sur les autres fossés et cours d'eau de la zone d'étude ont été infructueuses malgré un habitat qui semble favorable à l'espèce. Les barrières anthropiques limitent sa dispersion des sites Natura 2000 vers la zone d'étude. Les corridors écologiques de déplacement de ces espèces entre la zone d'étude et les deux sites Natura 2000 ne sont pas directs et sont fragmentés. |
| Cuivré des marais - <i>Lycaena dispar</i> | Sédentaire | Présence avérée | Les prairies humides situées entre les 2 petits cours d'eau sont propices à l'accueil du Cuivré des marais. Des pontes de l'espèce ont été observées sur deux prairies humides le long de la RN19 en août 2020. Le secteur abrite deux petites populations. Cette espèce fonctionne en méta-populations et a un large rayon de dispersion (jusqu'à 10 km). Les barrières anthropiques limitent sa dispersion des sites Natura 2000 vers la zone d'étude. |
| Damier de la Succise - <i>Euphydryas aurinia</i> | Sédentaire | Non avérée | Il existe peu ou pas de sites favorables à la reproduction de cette espèce. Cette espèce a un large rayon de dispersion (jusqu'à 10 km). Les barrières anthropiques limitent sa dispersion des sites Natura 2000 vers la zone d'étude. |
| PLANTES VISÉS À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL | | | |
| Dicrane vert - <i>Dicranum viride</i> | | Absence | Une recherche ciblée du Dicrane vert a été effectuée dans les milieux favorables à l'espèce (le bois du Fays). L'espèce n'a pas été trouvée. Aucuns liens fonctionnels. |
| Marsilée à quatre feuilles - <i>Marsilea quadrifolia</i> | | Absence | Aucuns liens fonctionnels. |
| OISEAUX VISÉS À L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE DU CONSEIL | | | |
| Bihoreau gris - <i>Nycticorax nycticorax</i> | Migrateur | Absence | Migrateur qui n'utilise pas la zone d'étude. Aucuns liens fonctionnels. |
| Aigrette garzette - <i>Egretta garzetta</i> | Migrateur | Absence | Migrateur qui n'utilise pas la zone d'étude. Aucuns liens fonctionnels. |
| Grande Aigrette - <i>Egretta alba</i> | Migrateur | Non avérée - alimentation | L'espèce peut s'alimenter dans la zone d'étude, mais elle n'a pas été observée lors des prospections. Liens fonctionnels négligeables, car cette espèce peut utiliser de nombreux habitats pour s'alimenter. |
| Héron pourpré - <i>Ardea purpurea</i> | Migrateur | Absence | Migrateur qui n'utilise pas la zone d'étude. Aucuns liens fonctionnels. |

| ESPÈCES RECENSÉES | STATUT DANS LES ZONES NATURA 2000 | PRÉSENCE DE L'ESPÈCE DANS LA ZONE D'ÉTUDE DU PROJET | LIENS FONCTIONNELS |
|---|-----------------------------------|---|--|
| Cigogne blanche - <i>Ciconia ciconia</i> | Nicheur | Présence non avérée | S'alimente potentiellement dans la zone d'étude. Liens fonctionnels négligeables car cette espèce peut utiliser de nombreux habitats pour s'alimenter. |
| Cygne chanteur - <i>Cygnus cygnus</i> | Hivernant | Absence | Hivernant qui n'utilise pas la zone d'étude. Aucuns liens fonctionnels. |
| Bondrée apivore - <i>Pernis apivorus</i> | Nicheur | Présence non avérée | S'alimente potentiellement dans la zone d'étude. Liens fonctionnels négligeables car cette espèce peut utiliser de nombreux habitats pour s'alimenter. |
| Milan noir - <i>Milvus migrans</i> | Nicheur | Présence avérée - alimentation | S'alimente dans la zone d'étude. Liens fonctionnels négligeables car cette espèce peut utiliser de nombreux habitats pour s'alimenter. |
| Milan royal - <i>Milvus milvus</i> | Nicheur | Présence avérée - alimentation | S'alimente dans la zone d'étude. Liens fonctionnels négligeables car cette espèce peut utiliser de nombreux habitats pour s'alimenter. |
| Pygargue à queue blanche - <i>Haliaeetus albicilla</i> | Migrateur | Absence | Migrateur qui n'utilise pas la zone d'étude. Aucuns liens fonctionnels. |
| Busard cendré - <i>Circus cyaneus</i> | Migrateur | Absence | Migrateur qui n'utilise pas la zone d'étude. Aucuns liens fonctionnels. |
| Balbusard pêcheur - <i>Pandion haliaetus</i> | Migrateur | Absence | Migrateur qui n'utilise pas la zone d'étude. Aucuns liens fonctionnels. |
| Faucon pèlerin - <i>Falco peregrinus</i> | Nicheur | Présence non avérée | S'alimente potentiellement dans la zone d'étude. Espèce qui n'a pas été observée lors des prospections. Liens fonctionnels négligeables car cette espèce peut utiliser de nombreux habitats pour s'alimenter. |
| Marouette poussin - <i>Porzana porzana</i> | Migrateur | Absence | Migrateur qui n'utilise pas la zone d'étude. Aucuns liens fonctionnels. |
| Grue cendrée - <i>Grus grus</i> | Migrateur | Absence | Migrateur qui n'utilise pas la zone d'étude. Aucuns liens fonctionnels. |
| Combattant varié - <i>Philomachus pugnax</i> | Migrateur | Absence | Migrateur qui n'utilise pas la zone d'étude. Aucuns liens fonctionnels. |
| Chevalier sylvain - <i>Tringa glareola</i> | Migrateur | Absence | Migrateur qui n'utilise pas la zone d'étude. Aucuns liens fonctionnels. |
| Sterne pierregarin - <i>Sterna hirundo</i> | Migrateur | Absence | Migrateur qui n'utilise pas la zone d'étude. Aucuns liens fonctionnels. |
| Martin-pêcheur d'Europe - <i>Alcedo atthis</i> | Sédentaire | Absence | Le rayon vital de cette espèce (de l'ordre de 2Km) n'est pas assez large pour démontrer un lien fonctionnel. De plus les habitats de la zone d'étude lui sont relativement peu favorables. |
| Pic cendré - <i>Picus canus</i> | Sédentaire | Présence non avérée | Le Pic cendré n'a pas été observé mais est potentiellement présent sur le site au niveau du bois du Fays. Le rayon vital de cette espèce (de l'ordre de 1,5Km) n'est pas assez large pour démontrer un lien fonctionnel. De plus les barrières anthropiques peuvent limiter sa dispersion des sites Natura 2000 vers la zone d'étude. |
| Pic noir - <i>Dryocopus martius</i> | Sédentaire | Présence non avérée | Le Pic noir n'a pas été observé mais est potentiellement présent sur le site au niveau du bois du Fays. Le rayon vital de cette espèce (de l'ordre de 2Km) n'est pas assez large pour démontrer un lien fonctionnel. De plus les barrières anthropiques peuvent limiter sa dispersion des sites Natura 2000 vers la zone d'étude. |
| Pic mar - <i>Dendrocopos medius</i> | Sédentaire | Présence non avérée | Le Pic mar n'a pas été observé mais est potentiellement présent sur le site au niveau du bois du Fays. Le rayon vital de cette espèce (de l'ordre de 2Km) n'est pas assez large pour démontrer un lien fonctionnel. De plus les barrières anthropiques peuvent limiter sa dispersion des sites Natura 2000 vers la zone d'étude. |
| Pie-Grièche écorcheur - <i>Lanius collurio</i> | Nicheur | Présence avérée - reproduction | Cette espèce est nicheuse certaine sur la zone d'étude où au moins 6 couples sont présents. Le rayon vital de cette espèce (de l'ordre de 200 m) n'est pas assez large pour démontrer un lien fonctionnel. De plus les barrières anthropiques peuvent limiter sa dispersion des sites Natura 2000 vers la zone d'étude. |
| OISEAUX MIGRATEURS RÉGULIÈREMENT PRÉSENTS SUR LE SITE NON VISÉS À L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE DU CONSEIL | | | |
| Grèbe castagneux - <i>Tachybaptus ruficollis</i> | Sédentaire | Absence | Il n'existe pas de sites favorables pour cette espèce. |
| Courlis cendré - <i>Numenius arquata</i> | Nicheur | Absence | Il y a une très faible probabilité que cette espèce s'alimente dans la prairie humide de la zone d'étude. De plus, le rayon vital de cette espèce (de l'ordre de 2 Km) n'est pas assez large pour démontrer un lien fonctionnel. |

■ Autres espèces importantes de faune et de flore

Le tableau ci-dessus ne cite que les espèces visées par les Directives européennes. Pour les autres espèces importantes, les liens fonctionnels entre les sites Natura 2000 et la zone d'étude sont similaires à ceux expliqués ci-dessus :

- Amphibiens : il existe peu de sites favorables à la reproduction des amphibiens dans la zone d'étude ;
- Avifaune : le rayon vital des espèces est souvent inférieur à la distance entre les sites Natura 2000 et la zone d'étude. Les espèces avec un large rayon vital peuvent utiliser l'aire d'étude comme un site de nourrissage ;
- Chiroptères : les prairies et lisières de la zone d'étude peuvent servir de secteurs de nourrissage. Les barrières anthropiques limitent leur dispersion des zones Natura 2000 vers la zone d'étude.
- Flore : absence de liens fonctionnels ;
- Invertébrés (Odonates et Papillons) : leur rayon de dispersion peut atteindre la zone d'étude mais les infrastructures linéaires de transport et l'urbanisation limitent fortement leur dispersion ;
- Mammifères : le rayon vital de certaines espèces comme le Chat forestier peut atteindre la zone d'étude. Les barrières anthropiques limitent leur dispersion des sites Natura 2000 vers la zone d'étude.

■ Conclusion

Aucun lien fonctionnel significatif n'a été démontré entre les espèces présentes dans les sites Natura 2000 et l'aire d'étude :

- Les barrières anthropiques (A36, LGV Rhin-Rhône Est, Canal de Haute-Saône et l'urbanisation) limitent fortement les connectivités écologiques ;
- Certaines espèces à large rayon d'action qui s'alimenteraient dans la zone d'étude (notamment les Chiroptères, les mammifères et les oiseaux) peuvent facilement se reporter sur d'autres sites environnants.

5 - INCIDENCES ÉVENTUELLES DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000

Le projet n'est pas situé au sein des sites Natura 2000 « Étangs et vallées du Territoire de Belfort », il est distant de 6,3 km. Néanmoins, certaines espèces présentes dans ces zonages fréquentent ou peuvent fréquenter l'aire d'étude. Il s'agit notamment :

- De Chiroptères (Grand Murin et Murin à oreilles échancrées) ;
- D'invertébrés (Agrion de Mercure, Cuivré des marais) ;
- D'oiseaux avec un large rayon d'alimentation (Milan royal, Faucon pèlerin...) ;
- De mammifères terrestres avec un large domaine vital (Chat forestier...).

Aucun lien fonctionnel significatif n'a été démontré entre les espèces présentes dans les sites Natura 2000 et l'aire d'étude :

- Les barrières anthropiques (A36, LGV Rhin-Rhône, RN19, Canal de Haute-Saône et l'urbanisation) limitent fortement les connectivités écologiques ;
- Certaines espèces à large rayon d'action (notamment les Chiroptères, les mammifères et les oiseaux), peuvent facilement se reporter sur d'autres sites d'alimentation.

○ Destruction d'habitats, d'espèces ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Certaines espèces sont potentiellement présentes dans la zone d'étude et peuvent être directement détruites. Toutefois :

- Aucun lien fonctionnel significatif entre la zone d'étude et la ZSC et la ZPS, une destruction d'espèces provenant des sites Natura 2000 n'a pas été démontrée ;
- Certaines espèces à large rayon d'action (notamment les Chiroptères, les mammifères et les oiseaux), peuvent facilement se reporter sur d'autres sites d'alimentation.

○ Dérangement d'espèces d'intérêt communautaire

Le projet peut induire des dérangements sur la faune. La phase travaux et la phase d'exploitation engendreront :

- Hausse des émissions sonores ;
- Hausse de la luminosité ;
- Hausse des émissions atmosphériques ;
- Modification et/ou hausse des émissions aqueuses.

Le projet ne génèrera pas de dérangement significatif supplémentaire sur les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 :

- D'une part, s'agissant d'un projet d'élargissement d'infrastructure existante, la circulation sur cette voie génère d'ores et déjà des émissions sonores et lumineuses qui n'affectent *a priori* pas les espèces des sites Natura 2000 (notamment en considérant la distance entre la zone d'étude et les sites Natura 2000).

- D'autre part, considérant la distance entre les deux zones (6,3Km) et l'absence de lien fonctionnel significatif, les émissions atmosphériques et aqueuses générées par le projet (phase travaux et exploitation) n'auront pas d'incidence sur la ZSC.

○ Fragmentation d'habitats d'espèces communautaires

Le projet peut fragmenter l'habitat d'espèces communautaires des sites Natura 2000 et ainsi limiter les connectivités écologiques. Toutefois, cet impact sera limité dans la mesure où il s'agit uniquement d'un élargissement.

6 - CONCLUSION

Deux sites Natura 2000 sont situés dans un rayon de 10km autour de la zone d'étude. Ainsi, le projet peut avoir des incidences sur les deux sites homonymes, situés à 6,3Km au Sud-Est du projet : la ZSC et la ZPS « Étangs et vallées du Territoire de Belfort ».

|| *Le projet est relativement éloigné des zones Natura 2000, il est au plus près à 6,3 km.*

Les incidences du projet sur ces sites Natura 2000 sont à considérer en phase travaux et en phase d'exploitation. Trois types d'incidences sur les espèces de ces sites sont prises en compte :

- Destruction d'habitats, d'espèces ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire ;
- Dérangement d'espèces d'intérêt communautaire ;
- Fragmentation d'habitats d'espèces communautaires.

Toutefois, aucun lien fonctionnel n'a été significativement démontré entre les espèces des sites Natura 2000 et la zone d'étude.

|| *Les barrières anthropiques (A36, LGV Rhin-Rhône, RN19 déjà existante, Canal de Haute-Saône et l'urbanisation) limitent fortement les connectivités écologiques et limitent l'accès de la faune à la zone d'étude ;*

|| *Certaines espèces à large rayon d'action (notamment les Chiroptères, les mammifères et les oiseaux), peuvent facilement se reporter sur d'autres sites d'alimentation.*

Tableau 6 Synthèse des incidences du projet sur les habitats et espèces communautaires des sites Natura 2000

| GRUPE D'ESÈCE RECENSSEES | LIENS FONCTIONNELS | INCIDENCES DU PROJET SUR LES ESPÈCES DE LA ZONE NATURA 2000 | |
|--|---|---|---|
| Amphibiens | Aucuns | Nulles | Aucuns liens fonctionnels, faible connectivité écologique |
| Avifaune à faible rayon vital (Pie-Grièche écorcheur...) | Aucuns | Nulles | Aucuns liens fonctionnels, faible connectivité écologique |
| Avifaune à large rayon vital (Milan royal...) | Alimentation | Négligeable | Alimentation, espèces peuvent se reporter sur d'autres secteurs |
| Chiroptères (Grand Murin, Murin à Orelles échancrées...) | Alimentation, mais faible connectivité écologique | Négligeables | Alimentation, espèces peuvent se reporter sur d'autres secteurs |
| Flore | Aucuns | Nulles | Aucuns liens fonctionnels |
| Habitats | Aucuns | Nulles | Aucuns liens fonctionnels |
| Invertébrés (Cuivré des marais, Agrion de Mercure...) | Faible connectivité écologique | Nulles | Faibles liens fonctionnels, faible connectivité écologique |
| Mammifères à faible rayon vital | Aucuns | Nulles | Aucuns liens fonctionnels, faible connectivité écologique |
| Mammifère à large rayon vital (Chat forestier) | Faible connectivité écologique | Négligeables | Faibles liens fonctionnels, faible connectivité écologique |
| Poisson | Faible connectivité écologique | Nulles | Aucuns liens fonctionnels, faible connectivité écologique |

Les incidences du projet sur les sites Natura 2000 ZSC et ZPS « Étangs et vallées du Territoire de Belfort » sont nulles ou négligeables.

7 - ANNEXES

7.1 - FR4301350 - Étangs et Vallées du Territoire de Belfort



Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
Date d'édition : 03/11/2020
<http://mnhn.fr/site/natura2000/FR4301350>



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR4301350 - Étangs et Vallées du Territoire de Belfort

| | |
|---------------------------------------|----|
| 1. IDENTIFICATION DU SITE | 1 |
| 2. LOCALISATION DU SITE | 2 |
| 3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES | 5 |
| 4. DESCRIPTION DU SITE | 9 |
| 5. STATUT DE PROTECTION DU SITE | 12 |
| 6. GESTION DU SITE | 13 |

1. IDENTIFICATION DU SITE

| | | |
|---------------------------------------|--|---|
| 1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC) | 1.2 Code du site FR4301350 | 1.3 Appellation du site Étangs et Vallées du Territoire de Belfort |
| 1.4 Date de compilation 31/01/2006 | 1.5 Date d'actualisation 27/06/2014 | |

1.6 Responsables

| Responsable national et européen | Responsable du site | Responsable technique et scientifique national |
|--|--|--|
| Ministère en charge de l'écologie | DREAL Franche-Comté | MNHN - Service du Patrimoine Naturel |
| www.developpement-durable.gouv.fr | www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr | www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr |
| en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr | | natura2000@mnhn.fr |

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2006

- 1/13 -

Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
Date d'édition : 03/11/2020
<http://mnhn.fr/site/natura2000/FR4301350>



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 13/11/2007
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 24/02/2015

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030316739>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 6,96056°

Latitude : 47,61861°

2.2 Superficie totale

5114 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

| Code INSEE | Région |
|------------|---------------|
| 43 | Franche-Comté |

2.5 Code et dénomination des départements

| Code INSEE | Département | Couverture (%) |
|------------|-----------------------|----------------|
| 90 | Territoire de Belfort | 100 % |

2.6 Code et dénomination des communes

| Code INSEE | Communes |
|------------|---------------------|
| 90002 | ANGEOT |
| 90003 | ANJOUTEY |
| 90082 | AUTRECHENE |
| 90012 | BESSONCOURT |
| 90013 | BETHONVILLIERS |
| 90014 | BORON |
| 90016 | BOURG-SOUS-CHATELET |
| 90017 | BOUROGNE |
| 90018 | BREBOTTE |
| 90019 | BRETAGNE |
| 90021 | CHARMOIS |
| 90026 | CHEVREMONT |
| 90027 | COURCELLES |
| 90028 | COURTELEVANT |

- 2/13 -

Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
Date d'édition : 03/11/2020
<http://mnp.mnh.fr/site/natura2000/FR4301350>



| | |
|-------|---------------------------|
| 90031 | CUNELIERES |
| 90033 | DELLE |
| 90041 | ETUEFFONT |
| 90043 | FAVEROIS |
| 90046 | FLORIMONT |
| 90047 | FONTAINE |
| 90048 | FONTENELLE |
| 90049 | FOUSSEMAGNE |
| 90050 | FRAIS |
| 90051 | FROIDEFONTAINE |
| 90053 | GRANDVILLARS |
| 90055 | GROSNE |
| 90056 | JONCHEREY |
| 90058 | LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT |
| 90059 | LACOLLONGE |
| 90060 | LAGRANGE |
| 90062 | LARIVIERE |
| 90064 | LEPUIX-NEUF |
| 90066 | LEVAL |
| 90067 | MENONCOURT |
| 90071 | MONTREUX-CHATEAU |
| 90072 | MORVILLARS |
| 90074 | NOVILLARD |
| 90077 | PETIT-CROIX |
| 90078 | PETITEFONTAINE |
| 90080 | PHAFFANS |
| 90081 | RECHESY |
| 90083 | RECOUVRANCE |
| 90089 | ROUGEMONT-LE-CHATEAU |
| 90091 | SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET |
| 90095 | SUARCE |
| 90096 | THIANCOURT |
| 90100 | VAUTHIERMONT |
| 90101 | VELLESCOT |

2.7 Région(s) biogéographique(s)
Continental (100%)

Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
Date d'édition : 03/11/2020
<http://mnp.mnh.fr/site/natura2000/FR4301350>



Date d'édition : 03/11/2020
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR4301350>



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

| Types d'habitats inscrits à l'annexe I | | | | | Évaluation du site | | | |
|--|----|-----------------------------------|------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------|--------------------|
| Code | PF | Superficie (ha) (% de couverture) | Grottes [nombre] | Qualité des données | A B C D | A B C | | |
| | | | | | Représentativité | Superficie relative | Conservation | Évaluation globale |
| 3130 <i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoetes-Nanojuncetea</i> | | 1,27 (0,02 %) | | G | C | C | C | B |
| 3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i> | | 0,1 (0 %) | | G | C | C | C | B |
| 3150 <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i> | | 2,42 (0,05 %) | | G | D | | | |
| 3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i> | | 1,54 (0,03 %) | | G | D | | | |
| 3270 <i>Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.</i> | | 1,83 (0,04 %) | | G | D | | | |
| 6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i> | | 0,8 (0,02 %) | | G | D | | | |
| 6230 <i>Formations herbues à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</i> | X | 1,05 (0,02 %) | | G | D | | | |
| 6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i> | | 16,49 (0,32 %) | | G | C | C | B | B |
| 6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i> | | 56,32 (1,1 %) | | G | C | C | B | B |
| 6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i> | | 339 (6,63 %) | | G | C | C | B | B |
| 91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i> | X | 304,39 (5,95 %) | | G | C | C | B | C |
| 9110 <i>Hêtraies du Luzulo-Fagetum</i> | | 25,16 (0,49 %) | | G | D | | | |

- 5/13 -

Date d'édition : 03/11/2020
 Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://npn.mnhn.fr/site/natura2000/FR4301350>



| | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|--|--|---|---|--|--|---|--|--|---|
| P | | Coronilla coronata | | | i | R | | | | | | X |
| P | | Elatine triandra | | | i | V | | | X | | | X |
| P | | Eriophorum gracile | | | i | R | | | | | | X |
| P | | Iberis intermedia | | | i | R | | | | | | X |
| P | | Isolepis setacea | | | i | R | | | | | | X |
| P | | Leucojum aestivum | | | i | V | | | | | | X |
| P | | Oenanthe peucedanifolia | | | i | P | | | | | | X |
| P | | Potamogeton gramineus | | | i | V | | | | | | X |
| P | | Pulicaria vulgaris | | | i | V | | | | | | X |

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.

Date d'édition : 03/11/2020
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/F4301350>



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

| Classe d'habitat | Pourcentage de couverture |
|--|---------------------------|
| N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) | 5 % |
| N07 : Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, | 1 % |
| N09 : Pelouses sèches, Steppes | 1 % |
| N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées | 38 % |
| N14 : Prairies améliorées | 6 % |
| N16 : Forêts caducifoliées | 48 % |
| N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) | 1 % |

Autres caractéristiques du site

Forêts - Formations herbacées naturelles et semi-naturelles - Habitats d'eau douce.

Vulnérabilité : Les principaux enjeux et vulnérabilités ayant trait à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore des Etangs et des vallées du Territoire de Belfort sont les suivants.

Pour les cours d'eau :

- la dégradation de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques,
- l'exploitation intensive des boisements feuillus alluviaux, des forêts humides riveraines et des ripisylves,
- l'altération de la qualité physique des cours d'eau,
- la dégradation de l'espace de mobilité et du bon fonctionnement naturel et, par conséquent, la disparition d'habitats naturels et d'espèces remarquables,
- l'enrochement des berges,
- la rectification des cours d'eau,
- la réduction des champs d'expansion naturelle des crues,
- les dépôts et apports de produits nuisibles et polluants,
- le comblement et le drainage des zones humides attenantes.

Pour les étangs :

- la destruction des éléments phares des étangs (herbiers, roselières, plantes protégées, biotopes à oiseaux et autres espèces remarquables),
- la diminution de la qualité chimique, biologique et trophique des eaux des étangs, ainsi que la qualité des habitats de bordure,
- l'intensification de la production piscicole sur les étangs si celle-ci s'avère négative au plan environnemental
- le développement des espèces qui pourraient contribuer à faire régresser les habitats et à accélérer le processus d'eutrophisation. (roseaux trop concurrentiels, ligneux, espèces invasives, ...),
- le piétinement trop intense consécutif aux activités au bord des étangs,
- la stabilisation des plans d'eau et la construction ou la consolidation artificielles de rives,
- la vidange irrégulière et désordonnée des étangs consacrés aux loisirs,
- les dépôts et apports de produits nuisibles et polluants,
- le comblement et le drainage des zones humides attenantes.

Pour les milieux forestiers :

- la disparition des espaces de quiétude pour la faune,
- la réduction des arbres à cavités et de la proportion de bois morts,
- l'homogénéisation de la structure et de la nature des peuplements,
- la disparition des milieux naturels non boisés inclus au sein des massifs forestiers (ruisseaux, mares forestières, prairie),
- l'altération de l'intégrité physique et la qualité des ruisseaux forestiers par une exploitation inappropriée,
- la disparition du mélange chêne-hêtre et de gros et moyens bois à proximité des zones où le dicrane vert a été observé.

- 9/13 -

Date d'édition : 03/11/2020
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/F4301350>



4.2 Qualité et importance

Le site s'impose comme un pivot remarquable des corridors écologiques européens à double titre. En premier lieu, ce site fait la jonction entre les deux entités naturelles que sont les massifs des Vosges et du Jura en s'appuyant sur les systèmes prairiaux et les boisements situés à l'est des importantes zones urbanisées du Territoire de Belfort. La seconde liaison cruciale est assurée par le positionnement central du site entre les grands cours d'eau et zones humides du nord-est, du Doubs et ceux de la plaine rhénane, contribuant ainsi, à plus grande échelle, à la connexion historique Rhin-Aar-Doubs-Rhône. Le site s'appuie en effet sur le réseau des vallées et des étangs d'intérêt majeur du secteur. Ainsi, il comprend les vallées de la Madeleine au départ d'Etueffont et de la Saint Nicolas au départ de Rougemont le Château jusqu'à leur confluence avec la Bourbeuse, à Autrage (340 mètres d'altitude).

Puis il se continue avec la vallée de la Bourbeuse. Son lit, suivi par le canal du Rhône au Rhin, offre d'une part, une importante zone d'expansion des crues permettant de réguler les débits en rivière et d'autre part une diversité biologique importante liée à des pratiques respectueuses de l'environnement et au caractère humide des prairies.

A l'est, le site se prolonge avec les vallées de l'Ecrevisse, de la Coevatte et de la Vendeline qui assurent une continuité fonctionnelle avec le cœur du secteur des étangs du Territoire de Belfort. Ce dernier secteur comprend, entre autres, les étangs de Belfort, de Grosse Taille, l'étang Grille, et l'étang Sire Saint Claude, l'étang fourchu, l'étang au Prince et le Gros étang.

Le sud du site est, quant à lui, presque exclusivement constitué de massifs forestiers qui abritent des espèces végétales rares. Ces vallées et étangs qui s'étendent du piémont vosgien aux contreforts du massif jurassien sont situés dans une zone largement boisée, ce qui confère au site un intérêt patrimonial à grande échelle en tant que continuité écologique allant des Ardennes et des massifs rhénans aux extrémités de l'Arc alpin.

Les vallées de la Bourbeuse, de la Madeleine, de la Saint Nicolas, de la Coevatte et de la Vendeline sont caractérisées par de nombreux groupements végétaux remarquables tels que :

- la végétation aquatique enracinée de l'association à myriophille en épi et à nénuphar jaune, assez commune mais spectaculaire. Elle s'installe dans les méandres et les zones de courant calme abritant fréquemment une espèce protégée, le Butome en ombelle,
- les formations arbustives ou arborescentes hygrophiles : saulaies, aulnaies, aulnaies-frênaies,
- les formations à hautes-herbes : mégaphorbiaies, roselières et cariçaies avec la présence de la Nivéole d'été, autre plante protégée.

Quant aux étangs, ils sont l'une des caractéristiques majeures du Territoire de Belfort. Nombreux (1500 à 2000 dont 600 d'une taille supérieure à 5 ares), ils couvrent une superficie conséquente de l'ordre de 1200 ha.

Les conditions climatiques et édaphiques sont favorables à leur existence. L'abondance des ruisseaux, la forte pluviométrie, la faible pente des terrains, le caractère imperméable du sous-sol (alluvions anciennes d'origine vosgienne ou rhénane et alluvions récentes), et la faible qualité agronomique de certaines terres ont permis leur maintien sur la zone.

Dans le Sundgau, la superficie totale des étangs est de l'ordre de 530 ha (occupant 2,4% de la superficie). Leur superficie est souvent faible : inférieure à 50 ares dans 55 % des cas, les étangs de plus d'un hectare ne représentant que 30 % des cas. La forêt couvre la plus grande surface (de l'ordre de 55% du territoire).

Sur le site, le contexte forestier limite généralement le développement de la végétation périphérique des plans d'eau disposée en ceintures aquatique, amphibie et terrestre hygrophile. En fonction des caractéristiques chimiques des eaux, de leur richesse en éléments nutritifs et de la nature des groupements végétaux, on peut distinguer 3 types de situations :

- les étangs oligo-mésotrophes à nitelles, pauvres en éléments nutritifs et à pH acide (<6.4). Ils hébergent la Nitelle flexueuse, le Scirpe épinglé et l'Elatine à six étamines. Dans cette catégorie et parmi les plus remarquables figurent les étangs Carré, de la Grosse Taille et Sire Claude, ce dernier recelant la seule station connue de Nitelle gracile du Territoire de Belfort et la Marsilée à quatre feuilles, strictement protégée dans tous les pays européens. Cette espèce affectionne particulièrement les sols boueux mouillés et temporairement inondés, à dessèchement saisonnier. Elle est très sensible à l'eutrophisation des étangs, qui lui est défavorable, d'où l'importance de l'existence de zones tampons en périphérie de ces derniers,
- les étangs méso-eutrophes à Potamot capillaire, plutôt basiques (pH compris entre 7 et 7.5) et moyennement riches en éléments nutritifs, sont colonisés par le Potamot à feuilles capillaires, le Rubanier rameux et la Petite douve. Dans cette catégorie et parmi les plus remarquables figure l'étang au Prince,
- les étangs mésotrophes présentent une position intermédiaire entre les étangs à nitelles et ceux à Potamot capillaire. Parmi les plus remarquables, il convient de signaler le Gros Etang, ce dernier abritant deux espèces protégées au niveau régional ; la Littorelle à une fleur et la Naïade mineure. Pour cette dernière, il s'agit de la dernière station du Territoire de Belfort.

Enfin, l'étang de la Grille mérite une mention particulière car il abrite une des plus belles stations de Marsilée à quatre feuilles de Franche-Comté.

La forêt, de type chênaie-charmaie mésotrophe, occupe les terrains qui se ressient le mieux et vient en contact avec des chênaies pédonculées installées sur les terrains les plus humides.

- 10/13 -

Date d'édition : 03/11/2020
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne
<http://mnp.mnhn.fr/site/natura2000/FRA4301350>



Localement, des sols acides permettent l'expression d'une hêtraie-chênaie acidiphile. Signalons la présence, dans ce type de milieu d'une mousse d'intérêt communautaire, le Dicrane vert (Bois du Chênois, les Charmois au Sud de Faverois, les Raichênes au sud de Florimont et le Pâquis à l'ouest de Réchésy). Corticole, présent à la base des troncs de vieux hêtres, on le rencontre sur sols acidiphiles, lorsque l'humidité atmosphérique est suffisante. L'aulnaie-frênaie alluviale, enfin, se développe sur les sols engorgés des bas fonds, en bordure de ruisseau. Même si ces forêts humides couvrent une surface restreinte des vallées, la mosaïque qu'elles constituent avec les autres types de forêts confère à l'ensemble une forte valeur écologique. Il convient enfin de noter que ces forêts sont soumises à une exploitation peu intensive.

La faune contribue également à la valeur biologique du site. La Bourbeuse est classée en rivière de deuxième catégorie ; elle est réputée pour sa grande richesse piscicole qui comprend le Brochet, le Chabot, la Bouvière et la Vandoise. La Saint Nicolas et la Madeleine ne sont pas en reste avec la présence de la Loche d'étang, de la Lamproie de Planer, et de la Bouvière, espèces d'intérêt communautaire.

Affectionnant eux-aussi ces milieux humides, les batraciens méritent également d'être mentionnés. Les étangs forestiers constituent des lieux de reproduction privilégiés pour des espèces comme la Grenouille rousse ou le Sonneur à ventre jaune, protégé au niveau européen. Ils abritent également deux autres espèces peu communes : la Rainette verte et la Grenouille des champs. Cette dernière, quasiment en voie d'extinction en France, trouve dans quelques rares étangs du Sundgau belfortain et alsacien des milieux de survie. Quant à la Rainette verte, également très menacée, elle est exigeante par rapport à la structure du milieu : la végétation riveraine, herbacée et arbustive doit être bien développée et ensoleillée. En outre, le maintien de la rainette sur un secteur est étroitement lié à l'existence d'un réseau de milieux naturels où les populations, au renouvellement rapide, sont interconnectées. Avec la Bresse, le Sundgau constitue le bastion franc-comtois de cette grenouille arboricole.

Enfin, les zones humides du site présentent un intérêt entomologique élevé. Plus d'une vingtaine d'espèces de libellules sont présentes comme la Leste dryade, ou la Cordulie à deux taches, espèce rare en Franche-Comté, affectionnant les plans d'eau vastes pourvus d'une ceinture de végétation bien développée. Quelques papillons protégés au niveau national peuvent également être rencontrés tels que le Grand sylvain ou le Damier de la Succise. Le Cuivré des marais, papillon de l'annexe II de la directive habitats trouve, quant à lui, refuge dans les prairies humides de la Vallée de la Bourbeuse.

Cette diversité d'insectes est bénéfique à de nombreuses espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire. Certains de leurs gîtes de reproduction sont situés dans les clochers des églises (Rougemont-le-château, Morvillars, Etueffont, etc.). D'importantes colonies (plusieurs centaines d'individus) de Grand murin, ou encore de Vespertilion à oreilles échancrées prospectent sur le site.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

| Incidences négatives | | | | |
|----------------------|-----------------------------|--|------------------|-------------------------------|
| Importance | Menaces et pressions [code] | Menaces et pressions [libellé] | Pollution [code] | Intérieur / Extérieur [i o b] |
| H | A02.01 | Intensification agricole | | I |
| H | A03.01 | Fauche intensive ou intensification | | I |
| H | A04.01 | Pâturage intensif | | I |
| H | E01.02 | Urbanisation discontinue | | I |
| H | H01 | Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres) | | I |
| M | D01.02 | Routes, autoroutes | | I |
| Incidences positives | | | | |
| Importance | Menaces et pressions [code] | Menaces et pressions [libellé] | Pollution [code] | Intérieur / Extérieur [i o b] |

Date d'édition : 03/11/2020
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne
<http://mnp.mnhn.fr/site/natura2000/FRA4301350>



- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

| Type | Pourcentage de couverture |
|--|---------------------------|
| Propriété privée (personne physique) | % |
| Propriété d'une association, groupement ou société | % |
| Collectivité territoriale | % |
| Domaine de l'état | % |

4.5 Documentation

- SCHÄFER-GUIGNER O. (1994). Weiher in der Franche-Comté : eine floristisch-ökologische und vegetationkundliche Untersuchung - I Textteil, II Karten - und Tabellenteil - J CRAMER, BERLIN STUTTGART.
- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Docobs Natura 2000. ATEN, Montpellier, 56 pages (ISBN 10 : 2-912801-74-5 ISBN 13 : 978-2-912801-74-6, dépôt légal : juin 2008).
- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Docobs Natura 2000 : le Docob type " prêt à remplir ". ATEN, Montpellier, 56 pages (dépôt légal : juin 2008).
- TERRAZ, L., PROFIT, A-F., BLANCHARD, O. (2008). Natura 2000 en Franche-Comté : quand l'Homme s'engage pour la Biodiversité ". CPIE Haut-Doubs, DIREN Franche-Comté, Besançon, 20 pages (dépôt légal : juin 2008).*
- LPO-FC, 2008. Synthèse de données de faune vertébrées des communes du site Natura 2000 "Etangs et vallées du Territoire de Belfort". CG90, 7 pages.
- EGGERT C., CRANEY E., 2009. Site Natura 2000 des Etangs et Vallées du Territoire de Belfort (FRA4301350) - Etude des amphibiens - Peuplements, orientations de gestion des biotopes. Fauna Consult, DIREN-FC, UE.
- Le Motheux M. 2010. Document d'objectifs : site Natura 2000 « Etangs et vallées du Territoire de Belfort ».DIREN-FC, U.
- HANS E., DOR J-C. (2009). Site Natura 2000 Etangs et vallées du Territoire de Belfort - Etude et cartographie des habitats naturels et semi-naturels. EcoScop, CG90, DIREN-FC, 86 pages.
- Base de données CBNFC-ORI, 2012.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

| Code | Désignation | Pourcentage de couverture |
|------|-----------------------------------|---------------------------|
| 31 | Site inscrit selon la loi de 1930 | 0 % |
| 32 | Site classé selon la loi de 1930 | 5 % |
| 80 | Parc naturel régional | 7 % |

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

| Code | Appellation du site | Type | Pourcentage de couverture |
|------|---|------|---------------------------|
| 31 | SITE DU VILLAGE DE RECHESY | * | 5% |
| 32 | TILLEULS SUR LA ROUTE DE JONCHERAY A DELLE (A | * | 0% |

Date d'édition : 03/11/2020
 Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne
<http://mnp.mnhn.fr/site/natura2000/FR4301350>



Désignés au niveau international :

| Type | Appellation du site | Type | Pourcentage de couverture |
|------|---------------------|------|---------------------------|
|------|---------------------|------|---------------------------|

5.3 Désignation du site

La concertation a fait l'objet de nombreuses réunions engagés dès l'été 2005 avec les administrations, les établissements publics puis avec les partenaires socio-économiques tels que les forestiers publics et privés, les agriculteurs, les fédérations de pêche et de chasse les associations de protection de la Nature.

La concertation s'est poursuivie avec cinq réunions locales regroupant les 48 communes et les élus concernés en novembre et décembre 2005.

Le 13 janvier, un comité départemental spécialement destinée à parfaire cette information a été organisé par la Préfecture à Belfort, avant que la consultation officielle des communes et des EPCI ne soit lancée le 31 janvier 2006.

Enfin, au cours des deux mois de la consultation officielle, à la demande de plusieurs communes, la Préfecture, la DIREN et la DDAF ont présenté le projet lors de réunions publiques. Les services de l'Etat ont, de plus, répondu spécifiquement à plusieurs sollicitations des acteurs agricoles pour expliciter les enjeux dans les instances de la chambre d'agriculture comme sur le terrain, le Sundgau en particulier.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conseil Général du Territoire de Belfort

Adresse : Cellule Espaces naturels, randonnées, sites de loisirs, place de la Révolution Française 90000 BELFORT

Courriel : myrtille.lemotheux@cg90.fr/fabien.dubocage@cg90.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : Document d'objectif : site Natura 2000 "Etangs et Vallées du Territoire de Belfort"

Lien :

http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1841_DOCOB_EV_versionfinale.pdf

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

7.2 - FR4312019 - Étangs et vallées du Territoire de Belfort



Muséum
national
d'Histoire
naturelle

Date d'édition : 03/11/2020
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR4312019>



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR4312019 - Étangs et vallées du Territoire de Belfort

| | |
|---------------------------------------|----|
| 1. IDENTIFICATION DU SITE | 1 |
| 2. LOCALISATION DU SITE | 2 |
| 3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES | 4 |
| 4. DESCRIPTION DU SITE | 8 |
| 5. STATUT DE PROTECTION DU SITE | 11 |
| 6. GESTION DU SITE | 12 |

1. IDENTIFICATION DU SITE

| | | |
|---------------------------------------|--|---|
| 1.1 Type A (ZPS) | 1.2 Code du site FR4312019 | 1.3 Appellation du site Étangs et vallées du Territoire de Belfort |
| 1.4 Date de compilation 31/01/2006 | 1.5 Date d'actualisation 06/06/2014 | |

1.6 Responsables

| Responsable national et européen | Responsable du site | Responsable technique et scientifique national |
|--|--|--|
| Ministère en charge de l'écologie | DREAL Franche-Comté | MNHN - Service du Patrimoine Naturel |
| www.developpement-durable.gouv.fr | www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr | www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr |
| en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr | | natura2000@mnhn.fr |

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 23/03/2018

- 1/13 -

Date d'édition : 03/11/2020
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR4312019>



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036932125&dateTexte=&categorieLien=id>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 6,96056°

Latitude : 47,61861°

2.2 Superficie totale

5114 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

| Code INSEE | Région |
|------------|---------------|
| 43 | Franche-Comté |

2.5 Code et dénomination des départements

| Code INSEE | Département | Couverture (%) |
|------------|-----------------------|----------------|
| 90 | Territoire de Belfort | 100 % |

2.6 Code et dénomination des communes

| Code INSEE | Communes |
|------------|---------------------|
| 90002 | ANGEOT |
| 90003 | ANJOUTEY |
| 90082 | AUTRECHENE |
| 90012 | BESSONCOURT |
| 90013 | BETHONVILLIERS |
| 90014 | BORON |
| 90016 | BOURG-SOUS-CHATELET |
| 90017 | BOUROGNE |
| 90018 | BREBOTTE |
| 90019 | BRETAGNE |
| 90021 | CHARMOIS |
| 90026 | CHEVREMONT |
| 90027 | COURCELLES |
| 90028 | COURTELEVANT |
| 90031 | CUNELIERES |
| 90033 | DELLE |
| 90041 | ETUEFFONT |

- 2/13 -

Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
 Date d'édition : 03/11/2020
<http://mnp.mnhn.fr/site/natura2000/FR4312019>



| | |
|-------|---------------------------|
| 90043 | FAVEROIS |
| 90046 | FLORIMONT |
| 90047 | FONTAINE |
| 90048 | FONTENELLE |
| 90049 | FOUSSEMAGNE |
| 90050 | FRAIS |
| 90051 | FROIDEFONTAINE |
| 90053 | GRANDVILLARS |
| 90055 | GROSNE |
| 90056 | JONCHEREY |
| 90058 | LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT |
| 90059 | LACOLLONGE |
| 90060 | LAGRANGE |
| 90062 | LARIVIERE |
| 90064 | LEPUIX-NEUF |
| 90066 | LEVAL |
| 90067 | MENONCOURT |
| 90071 | MONTREUX-CHATEAU |
| 90072 | MORVILLARS |
| 90074 | NOVILLARD |
| 90077 | PETIT-CROIX |
| 90078 | PETITEFONTAINE |
| 90080 | PHAFFANS |
| 90081 | RECHESY |
| 90083 | RECOUVRANCE |
| 90089 | ROUGEMONT-LE-CHATEAU |
| 90091 | SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET |
| 90095 | SUARCE |
| 90096 | THIANCOURT |
| 90100 | VAUTHIERMONT |
| 90101 | VELLESCOT |

2.7 Région(s) biogéographique(s)
 Continentale (100%)

Date d'édition : 03/11/2020
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR4312019>



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

| Types d'habitats inscrits à l'annexe I | | | | | Évaluation du site | | | |
|--|----|-----------------------------------|------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------|--------------------|
| Code | PF | Superficie (ha) (% de couverture) | Grottes [nombre] | Qualité des données | A B C D | A B C | | |
| | | | | | Représentativité | Superficie relative | Conservation | Évaluation globale |

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

| Espèce | | | Population présente sur le site | | | | | Évaluation du site | | | | |
|--------|------|--|---------------------------------|--------|-----|-------|-----------------|---------------------|---------|-------|-------|-------|
| Groupe | Code | Nom scientifique | Type | Taille | | Unité | Cat. C R V P | Qualité des données | A B C D | A B C | | |
| | | | | Min | Max | | | | Pop. | Cons. | Isol. | Glob. |
| B | A193 | Sterna hirundo | c | 5 | 12 | i | P | M | D | | | |
| B | A229 | Alcedo atthis | p | 0 | 2 | p | R | G | D | | | |
| B | A234 | Picus canus | p | 10 | 15 | p | C | G | C | B | C | B |
| B | A236 | Dryocopus martius | p | 7 | 8 | p | P | G | D | | | |
| B | A238 | Dendrocopos medius | p | 1 | 10 | p | R | G | D | | | |
| B | A338 | Lanius collurio | r | 23 | 30 | p | C | G | D | | | |
| B | A004 | Tachybaptus ruficollis | w | | | i | P | DD | D | | | |
| B | A004 | Tachybaptus ruficollis | r | | | i | P | DD | D | | | |
| B | A023 | Nycticorax nycticorax | c | 0 | 1 | i | P | M | D | | | |

Date d'édition : 03/11/2020
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR4312019>



| | | | | | | | | | | | | |
|---|------|--------------------------------------|---|----|----|---|---|---|---|---|---|---|
| B | A026 | Egretta garzetta | c | 1 | 2 | i | P | M | D | | | |
| B | A027 | Egretta alba | c | 20 | 40 | i | P | M | D | | | |
| B | A029 | Ardea purpurea | c | 0 | 1 | i | P | M | D | | | |
| B | A031 | Ciconia ciconia | r | 1 | 2 | p | R | M | D | | | |
| B | A038 | Cygnus cygnus | w | 2 | 7 | i | P | M | D | | | |
| B | A072 | Pernis apivorus | r | 1 | 3 | p | R | G | D | | | |
| B | A073 | Milvus migrans | r | 17 | 18 | p | C | G | C | B | C | B |
| B | A074 | Milvus milvus | r | 2 | 4 | p | C | G | C | B | C | B |
| B | A074 | Milvus milvus | c | 1 | 5 | i | P | M | D | | | |
| B | A075 | Haliaeetus albicilla | c | 0 | 1 | i | P | M | D | | | |
| B | A082 | Circus cyaneus | c | 1 | 4 | i | P | M | D | | | |
| B | A094 | Pandion haliaetus | c | 1 | 2 | i | P | M | D | | | |
| B | A103 | Falco peregrinus | r | 1 | 2 | p | R | G | D | | | |
| B | A119 | Porzana porzana | c | 0 | 1 | i | P | M | D | | | |
| B | A127 | Grus grus | c | 1 | 27 | i | P | M | D | | | |
| B | A151 | Philomachus pugnax | c | 1 | 3 | i | P | M | D | | | |
| B | A160 | Numenius arquata | r | 1 | 2 | p | P | M | D | | | |
| B | A166 | Tringa glareola | c | 5 | 5 | i | P | M | D | | | |

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

Date d'édition : 03/11/2020
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR4312019>



- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

| Espèce | | Population présente sur le site | | | | Motivation | | | | | | |
|--------|------|----------------------------------|--------|-----|-------|-----------------|------------------|---|-------------------|---|---|---|
| Groupe | Code | Nom scientifique | Taille | | Unité | Cat. C R V P | Annexe Dir. Hab. | | Autres catégories | | | |
| | | | Min | Max | | | IV | V | A | B | C | D |
| A | | <i>Salamandra salamandra</i> | | | i | P | | | X | | X | |
| A | | <i>Bufo bufo</i> | | | i | P | | | X | | X | |
| A | | <i>Hyla arborea</i> | | | i | P | X | | X | | X | |
| A | | <i>Rana temporaria</i> | | | i | P | | X | X | | X | |
| A | | <i>Ichthyosaura alpestris</i> | | | i | P | | | | | | X |
| A | | <i>Lissotriton vulgaris</i> | | | i | P | | | | | | X |
| A | | <i>Lissotriton helveticus</i> | | | i | P | | | | | | X |
| A | | <i>Pelophylax kl. esculentus</i> | | | i | P | | | | | | X |
| B | | <i>Falco tinnunculus</i> | | | i | P | | | | | X | |
| B | | <i>Falco subbuteo</i> | 1 | 1 | i | P | | | | | X | |
| B | | <i>Accipiter nisus</i> | | | i | P | | | | | X | |
| B | | <i>Athene noctua</i> | | | i | P | | | | | X | X |
| B | | <i>Upupa epops</i> | 1 | 1 | i | P | | | | | X | X |
| B | | <i>Jynx torquilla</i> | 2 | 2 | i | P | | | | | X | |
| B | | <i>Certhia familiaris</i> | | | i | P | | | | | X | |
| B | | <i>Cinclus cinclus</i> | 1 | 1 | i | P | | | | | X | |
| B | | <i>Prunella modularis</i> | | | i | P | | | | | X | |
| B | | <i>Phoenicurus phoenicurus</i> | 3 | 3 | i | P | | | | | X | |

Date d'édition : 03/11/2020
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR4312019>



| | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|---|---|--|--|---|--|---|---|
| B | | Saxicola rubetra | 1 | 1 | i | P | | | X | | X | X |
| B | | Sylvia curruca | | | i | P | | | | | X | |
| B | | Sylvia atricapilla | | | i | P | | | | | X | |
| B | | Phylloscopus bonelli | 1 | 1 | i | P | | | | | X | |
| B | | Phylloscopus sibilatrix | | | i | P | | | X | | X | |
| B | | Regulus regulus | | | i | P | | | | | X | |
| B | | Carduelis cannabina | | | i | P | | | X | | X | |
| B | | Pyrrhula pyrrhula | | | i | P | | | X | | | |
| B | | Emberiza schoeniclus | | | i | P | | | | | X | |
| B | | Saxicola rubicola | | | i | P | | | | | X | |
| I | | Sympetrum pedemontanum | | | i | P | | | | | | X |
| P | | Coronilla coronata | | | i | P | | | | | | X |
| P | | Elatine triandra | | | i | P | | | X | | | |
| P | | Eriophorum gracile | | | i | P | | | | | | X |
| P | | Iberis intermedia | | | i | P | | | | | | X |
| P | | Isolepis setacea | | | i | P | | | | | | X |
| P | | Leucojum aestivum | | | i | P | | | | | | X |
| P | | Oenanthe peucedanifolia | | | i | P | | | | | | X |
| P | | Pulicaria vulgaris | | | i | P | | | | | | X |

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

| Classe d'habitat | Pourcentage de couverture |
|--|---------------------------|
| N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) | 5 % |
| N07 : Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, | 1 % |
| N09 : Pelouses sèches, Steppes | 1 % |
| N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées | 38 % |
| N14 : Prairies améliorées | 6 % |
| N16 : Forêts caducifoliées | 48 % |
| N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) | 1 % |

Autres caractéristiques du site

Forêts - Formations herbacées naturelles et semi-naturelles - Habitats d'eau douce.

Vulnérabilité : Les principaux enjeux et vulnérabilités ayant trait à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore des Etangs et des vallées du Territoire de Belfort sont les suivants.

Pour les cours d'eau :

- la dégradation de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques,
- l'exploitation intensive des boisements feuillus alluviaux, des forêts humides riveraines et des ripisylves,
- l'altération de la qualité physique des cours d'eau,
- la dégradation de l'espace de mobilité et du bon fonctionnement naturel et, par conséquent, la disparition d'habitats naturels et d'espèces remarquables,
- l'enrochement des berges,
- la rectification des cours d'eau,
- la réduction des champs d'expansion naturelle des crues,
- les dépôts et apports de produits nuisibles et polluants,
- le comblement et le drainage des zones humides attenantes.

Pour les étangs :

- la destruction des éléments phares des étangs (herbiers, roselières, plantes protégées, biotopes à oiseaux et autres espèces remarquables),
- la diminution de la qualité chimique, biologique et trophique des eaux des étangs, ainsi que la qualité des habitats de bordure,
- l'intensification de la production piscicole si celle-ci s'avère négative au plan environnemental,
- le développement des espèces qui pourraient contribuer à faire régresser les habitats et à accélérer le processus d'eutrophisation. (roseaux trop concurrentiels, ligneux, espèces invasives, ...),
- le piétinement trop intense consécutif aux activités au bord des étangs,
- la stabilisation des plans d'eau et la construction ou la consolidation artificielles de rives,
- la vidange irrégulière et désordonnée des étangs consacrés aux loisirs,
- les dépôts et apports de produits nuisibles et polluants,
- le comblement et le drainage des zones humides attenantes.

Pour les milieux forestiers :

- la disparition des espaces de quiétude pour la faune,
- la réduction des arbres à cavités et de la proportion de bois morts,
- l'homogénéisation de la structure et de la nature des peuplements,
- la disparition des milieux naturels non boisés inclus au sein des massifs forestiers (ruisseaux, mares forestières, prairie, ...),
- l'altération de l'intégrité physique et la qualité des ruisseaux forestiers par une exploitation inappropriée,
- la disparition du mélange chêne-hêtre et de gros et moyens bois à proximité des zones où le dicrane vert a été observé.

4.2 Qualité et importance

Le site s'impose comme un pivot remarquable des corridors écologiques européens à double titre. En premier lieu, ce site fait la jonction entre les deux entités naturelles que sont les massifs des Vosges et du Jura en s'appuyant sur les systèmes prairiaux et les boisements situés à l'est des importantes zones urbanisées du Territoire de Belfort. La seconde liaison cruciale est assurée par le positionnement central du site entre les grands cours d'eau et zones humides du nord-est, du Doubs et ceux de la plaine rhénane, contribuant ainsi, à plus grande échelle, à la connexion historique Rhin-Aar-Doubs-Rhône. Le site s'appuie en effet sur le réseau des vallées et des étangs d'intérêt majeur du secteur. Ainsi, il comprend les vallées de la Madeleine au départ d'Etueffont et de la Saint Nicolas au départ de Rougemont le Château jusqu'à leur confluence avec la Bourbeuse, à Autrage (340 mètres d'altitude).

Puis il se continue avec la vallée de la Bourbeuse. Son lit, suivi par le canal du Rhône au Rhin, offre d'une part, une importante zone d'expansion des crues permettant de réguler les débits en rivière et d'autre part une diversité biologique importante liée à des pratiques respectueuses de l'environnement et au caractère humide des prairies.

A l'est, le site se prolonge avec les vallées de l'Ecrevisse, de la Coevatte et de la Vendeline qui assurent une continuité fonctionnelle avec le cœur du secteur des étangs du Territoire de Belfort. Ce dernier secteur comprend, entre autres, les étangs de Belfort, de Grosse Taille, l'étang Grille, et l'étang Sire Saint Claude, l'étang fourchu, l'étang au Prince et le Gros étang.

Le sud du site est, quant à lui, presque exclusivement constitué de massifs forestiers qui abritent des espèces végétales rares. Ces vallées et étangs qui s'étendent du piémont vosgien aux contreforts du massif jurassien sont situés dans une zone largement boisée, ce qui confère au site un intérêt patrimonial à grande échelle en tant que continuité écologique allant des Ardennes et des massifs rhénans aux extrémités de l'Arc alpin.

Les vallées de la Bourbeuse, de la Madeleine, de la Saint Nicolas, de la Coevatte et de la Vendeline sont caractérisées par de nombreux groupements végétaux remarquables tels que :

- la végétation aquatique enracinée de l'association à myriophille en épi et à nénuphar jaune, assez commune mais spectaculaire. Elle s'installe dans les méandres et les zones de courant calme abritant fréquemment une espèce protégée, le Butome en ombelle,
- les formations arbustives ou arborescentes hygrophiles : saulaies, aulnaies, aulnaies-frênaies,
- les formations à hautes-herbes : mégaphorbiaies, roselières et cariçaies avec la présence de la Nivéole d'été, autre plante protégée.

Quant aux étangs, ils sont l'une des caractéristiques majeures du Territoire de Belfort. Nombreux (1500 à 2000 dont 600 d'une taille supérieure à 5 ares), ils couvrent une superficie conséquente de l'ordre de 1200 ha.

Les conditions climatiques et édaphiques sont favorables à leur existence. L'abondance des ruisseaux, la forte pluviométrie, la faible pente des terrains, le caractère imperméable du sous-sol (alluvions anciennes d'origine vosgienne ou rhénane et alluvions récentes), et la faible qualité agronomique de certaines terres ont permis leur maintien sur la zone.

Dans le Sundgau, la superficie totale des étangs est de l'ordre de 530 ha (occupant 2,4% de la superficie). Leur superficie est souvent faible : inférieure à 50 ares dans 55 % des cas, les étangs de plus d'un hectare ne représentant que 30 % des cas. La forêt couvre la plus grande surface (de l'ordre de 55% du territoire).

Sur le site, le contexte forestier limite généralement le développement de la végétation périphérique des plans d'eau disposée en ceintures aquatique, amphibie et terrestre hygrophile. En fonction des caractéristiques chimiques des eaux, de leur richesse en éléments nutritifs et de la nature des groupements végétaux, on peut distinguer 3 types de situations :

- les étangs oligo-mésotrophes à nitelles, pauvres en éléments nutritifs et à pH acide (<6.4). Ils hébergent la Nitelle flexueuse, le Scirpe épingle et l'Elatine à six étamines. Dans cette catégorie et parmi les plus remarquables figurent les étangs Carré, de la Grosse Taille et Sire Claude, ce dernier recelant la seule station connue de Nitelle gracile du Territoire de Belfort et la Marsilée à quatre feuilles, strictement protégée dans tous les pays européens. Cette espèce affectionne particulièrement les sols boueux mouillés et temporairement inondés, à dessèchement saisonnier. Elle est très sensible à l'eutrophisation des étangs, qui lui est défavorable, d'où l'importance de l'existence de zones tampons en périphérie de ces derniers,
- les étangs méso-eutrophes à Potamot capillaire, plutôt basiques (pH compris entre 7 et 7.5) et moyennement riches en éléments nutritifs, sont colonisés par le Potamot à feuilles capillaires, le Rubanier rameux et la Petite douve. Dans cette catégorie et parmi les plus remarquables figure l'étang au Prince,
- les étangs mésotrophes présentent une position intermédiaire entre les étangs à nitelles et ceux à Potamot capillaire. Parmi les plus remarquables, il convient de signaler le Gros Etang, ce dernier abritant deux espèces protégées au niveau régional ; la Littorelle à une fleur et la Naïade mineure. Pour cette dernière, il s'agit de la dernière station du Territoire de Belfort.

Enfin, l'étang de la Grille mérite une mention particulière car il abrite une des plus belles stations de Marsilée à quatre feuilles de Franche-Comté.

La forêt, de type chênaie-charmaie mésotrophe, occupe les terrains qui se ressuient le mieux et vient en contact avec des chênaies pédonculées installées sur les terrains les plus humides.

Date d'édition : 03/11/2020
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mnp.mnh.fr/site/natura2000/FR4312019>



Localement, des sols acides permettent l'expression d'une hêtraie-chênaie acidiphile. Signalons la présence, dans ce type de milieu d'une mousse d'intérêt communautaire, le Dicrane vert (Bois du Chênois, les Charmois au Sud de Faverois, les Raichênes au sud de Florimont et le Pâquis à l'ouest de Réchésy). Corticole, présent à la base des troncs de vieux hêtres, on le rencontre sur sols acidoclines, lorsque l'humidité atmosphérique est suffisante. L'aulnaie-frênaie alluviale, enfin, se développe sur les sols engorgés des bas fonds, en bordure de ruisseau. Même si ces forêts humides couvrent une surface restreinte des vallées, la mosaïque qu'elles constituent avec les autres types de forêts confère à l'ensemble une forte valeur écologique. Il convient enfin de noter que ces forêts sont soumises à une exploitation peu intensive.

Par ailleurs, la vallée de la Bourbeuse est le seul lieu de nidification du Courlis cendré et du Vanneau dans le Territoire de Belfort. Le Sundgau est lui aussi connu pour son avifaune et les espèces observées en migration sont à la fois nombreuses et peu communes (Cigogne noire, Balbuzard pêcheur, hérons tels que le Blongios nain, ou le Bihoreau gris, etc.). Il constitue, avec la vallée de la Bourbeuse, un important couloir de migration entre les Vosges et le Jura, entre le nord et le sud.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

| Incidences négatives | | | | |
|----------------------|-----------------------------|---|------------------|-------------------------------|
| Importance | Menaces et pressions [code] | Menaces et pressions [libellé] | Pollution [code] | Intérieur / Extérieur [i o b] |
| H | A01 | Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole) | | I |
| H | B02.04 | Élimination des arbres morts ou dépérissants | | I |
| H | D01.02 | Routes, autoroutes | | O |
| H | E01.02 | Urbanisation discontinue | | O |
| H | F01 | Aquaculture (eau douce et marine) | | O |
| L | C01.01 | Extraction de sable et graviers | | I |
| L | F01.01 | Aquaculture intensive, intensification | | I |
| L | G01.02 | Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés | | I |
| L | J02.06 | Captages des eaux de surface | | I |
| M | A04.03 | Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage | | I |
| M | A08 | Fertilisation | | I |
| M | B01.02 | Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones) | | I |
| M | D01.04 | Voie ferrée, TGV | | O |
| M | E01 | Zones urbanisées, habitations | | I |
| M | I01 | Espèces exotiques envahissantes | | I |
| Incidences positives | | | | |
| Importance | Menaces et pressions [code] | Menaces et pressions [libellé] | Pollution [code] | Intérieur / Extérieur [i o b] |

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

- 10/13 -

Date d'édition : 03/11/2020
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mnp.mnh.fr/site/natura2000/FR4312019>



4.4 Régime de propriété

| Type | Pourcentage de couverture |
|--|---------------------------|
| Propriété privée (personne physique) | % |
| Propriété d'une association, groupement ou société | % |
| Collectivité territoriale | % |
| Domaine de l'état | % |

4.5 Documentation

- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Docobs Natura 2000. ATEN, Montpellier, 56 pages (ISBN 10 : 2-912801-74-5 ISBN 13 : 978-2-912801-74-6, dépôt légal : juin 2008).
- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Docobs Natura 2000 : le Docob type " prêt à remplir ". ATEN, Montpellier, 56 pages (dépôt légal : juin 2008).
- TERRAZ, L., PROFIT, A-F., BLANCHARD, O. (2008). Natura 2000 en Franche-Comté : quand l'Homme s'engage pour la Biodiversité ". CPIE Haut-Doubs, DIREN Franche-Comté, Besançon, 20 pages (dépôt légal : juin 2008).
- Le Motheux M. 2010. Document d'objectifs : site Natura 2000 « Etangs et vallées du Territoire de Belfort ». DIREN-FC, UE.
- BIOTOPE, 2010. Étude ornithologique du site Natura 2000 « Etangs et vallées du Territoire de Belfort ». DIREN-FC, FEADER, CG 90, 195 pages.
- Base de données LPO, 2013.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

| Code | Désignation | Pourcentage de couverture |
|------|-----------------------------------|---------------------------|
| 31 | Site inscrit selon la loi de 1930 | 0 % |
| 32 | Site classé selon la loi de 1930 | 7 % |
| 80 | Parc naturel régional | 5 % |

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

| Code | Appellation du site | Type | Pourcentage de couverture |
|------|---|------|---------------------------|
| 31 | SITE DU VILLAGE DE RECHESY | * | 5% |
| 32 | TILLEULS SUR LA ROUTE DE JONCHERAY A DELLE (A | * | 0% |

Désignés au niveau international :

- 11/13 -

Date d'édition : 03/11/2020
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mnp.mnh.fr/site/natura2000/FR4312019>



| Type | Appellation du site | Type | Pourcentage de couverture |
|------|---------------------|------|---------------------------|
|------|---------------------|------|---------------------------|

5.3 Désignation du site

La concertation a fait l'objet de nombreuses réunions engagés dès l'été 2005 avec les administrations, les établissements publics puis avec les partenaires socio-économiques tels que les forestiers publics et privés, les agriculteurs, les fédérations de pêche et de chasse les associations de protection de la Nature.

La concertation s'est poursuivie avec cinq réunions locales regroupant les 48 communes et les élus concernés en novembre et décembre 2005.

Le 13 janvier, un comité départemental spécialement destinée à parfaire cette information a été organisé par la Préfecture à Belfort, avant que la consultation officielle des communes et des EPCI ne soit lancée le 31 janvier 2006.

Enfin, au cours des deux mois de la consultation officielle, à la demande de plusieurs communes, la Préfecture, la DIREN et la DDAF ont présenté le projet lors de réunions publiques. Les services de l'Etat ont, de plus, répondu spécifiquement à plusieurs sollicitations des acteurs agricoles pour expliciter les enjeux dans les instances de la chambre d'agriculture comme sur le terrain, le Sundgau en particulier.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conseil départemental du Territoire de Belfort

Adresse : 39 faubourg de Montbéliard 90000 Belfort

Courriel :

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom :
Lien :
<http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/etangs-et-vallees-du-territoire-de-belfort-a636.html>

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Conseil Général du Territoire de Belfort Cellule Espaces naturels, randonnées, sites de loisirs
CG90 Place de la Révolution Française

F-90000 Belfort
Tel : 03 84 90 90 90 / fax : 03 84 90 93 97
E mail : myrtille.lemotheux@cg90.fr / fabien.dubocage@cg90.fr

DOCOB réalisé

Date d'édition : 03/11/2020
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mnp.mnh.fr/site/natura2000/FR4312019>

